



# L'AVENIR DU NORD

1897-1933

SEUL JOURNAL DU DISTRICT DE TERREBONNE

EXISTANT DEPUIS PLUS DE TRENTE-SIX ANS.

1897-1933

LE MOT DE L'AVENIR EST DANS LE PEUPLE MEME; NOUS VERRONS PROSPERER LES FILS DU SAINT-LAURENT (Benjamin Sulte)

ABONNEMENT: \$2.00 par année.

Publié par la Cie de Publication de St-Jérôme Ltée.

SAINT-JEROME, P. Qué.

OHEINER

Directeur politique: Honorable JULES-ED. PREVOST

HENRI GAREAU, Président

Secrétaire de la Rédaction: ANDRE MAGNANT



LABELLE

TRENTE-SEPTIEME ANNEE; NUMERO 9.

JOURNAL HEBDOMADAIRE — CINQ SOUS LE NUMERO.

VENDEDI, 3 MARS 1933.

## PAS DE FRATERNITE SANS EGALITE

Nous avons reproduit dans l'Avenir du Nord un article de La feuille d'Érable, de Teumseh, protestant contre les conclusions d'une conférence faite à Québec, il y a quelques semaines, par M. Arthur Beauchesne. Ce dernier traitant de la bonne entente entre les deux races qui composent le gros de la population canadienne, fit ressortir la bonne volonté et la sympathie de plus d'un Canadien-anglais à l'égard des Canadiens-français. Jusque-là sa conférence a été bien inspirée, car il est mieux de chercher à unir les Canadiens plutôt que de les désunir. Mais, il nous paraît que les conclusions de M. Arthur Beauchesne sont aussi inopportunes que peu fondées, quand il affirme que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes, pour les Canadiens-français, et que ceux-ci n'ont pas lieu de se plaindre. Ne va-t-il pas jusqu'à laisser entendre que la paix complète régnerait entre les races au Canada si les Canadiens-français voulaient concéder toujours et céder tout le temps.

M. Beauchesne, et avec lui M. Armand Lavergne qui cherche à le justifier dans une lettre que la Feuille d'Érable vient de publier, disent qu'il n'y a pas de minorités au Canada: "Nous sommes tous Canadiens de langue française et de langue anglaise, sur un pied d'absolue égalité," écrit M. Lavergne. Cela peut être vrai en théorie, mais en pratique...

Nos luttes plus que séculaires sur le terrain religieux et scolaire, pour protéger ou revendiquer des droits sacrés, sont là pour démontrer que cette égalité est un mythe là où la majorité est anglaise.

Au surplus, dans le service civil cette égalité existe-t-elle? Il est facile, sur ce terrain, d'établir des statistiques. Voici quelques chiffres qui rappellent le Droit d'Ottawa.

"Au début de la session de 1927, M. Hoeken avait affirmé, à deux reprises, que les Canadiens français recevaient plus que leur part dans la distribution des postes de l'administration fédérale. Afin de donner plus de poids à sa fantastique déclaration, le député orangeiste assurait que le relevé, par nationalités, des fonctionnaires des divers départements prouverait que les Canadiens français reçoivent, au Service Civil, un traitement de faveur. Ce relevé, le gouvernement avait refusé de le faire, et pour cause.

"Afin d'en avoir le cœur net, nous nous référons au rapport de l'Auditeur-Général pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 1926. Ce rapport annuel contenait, à l'exception de ceux des employés à gages, les noms de tous les fonctionnaires fédéraux ainsi que les traitements attribués à chacun.

"Quelle fastidieuse que soit cette tâche, nous fîmes le relevé de tous les noms des fonctionnaires canadiens-français et des salaires qu'ils reçoivent.

"Cette étude nous donna les statistiques suivantes: total du personnel administratif: 33,086; personnel canadien-français: 6,326, soit 19.12%. Ensemble des salaires: \$51,039,051.85; part des fonctionnaires canadiens-français: \$9,582,673.13, soit 18.77%. Comme notre proportion numérique était à cette époque, de 27.91%, nous étions loin d'avoir, en personnel et en salaires, la part qui nous revenait. M. Hoeken avait parlé à travers son chapeau.

"Six ans ont passé depuis. Il convient de faire un autre inventaire de notre richesse administrative.

"Il en est encore qui trouvent que nous sommes très bien traités et même trop bien. D'autres estiment que notre part dans l'administration fédérale ne correspond ni à notre importance numérique ni à notre qualité de Canadiens qui parlent les deux langues officielles et qui, par conséquent, sont en mesure de rendre plus de services et au gouvernement et au public.

"Au cours de la dernière session, le Secrétaire d'Etat a répondu à un député conservateur que, le 1er juillet 1930, il y avait dans les divers services administratifs de la Capitale, 2047 fonctionnaires canadiens-français sur un total de 11,121, et que leur part de salaires était de \$2,627,667 sur \$18,547,434. Ce qui faisait une proportion de 18.40% pour le personnel et de 14.16% pour les salaires.

"Ces statistiques étaient forcément incomplètes, puisque les ministères de l'Agriculture, de l'Intérieur, de la Défense Nationale, du Revenu National et du Commerce, où nos compatriotes sont en assez faible proportion, avaient refusé de donner leur part de renseignements. De plus, ils ne couvraient que la capitale, alors que le plus grand nombre des fonctionnaires se trouve en dehors d'Ottawa.

"Cependant, quelque inexacts qu'ils soient, ces chiffres révèlent une inquiétante disproportion entre le nombre de nos compatriotes fonctionnaires et les salaires qu'ils reçoivent. Non seulement, ce nombre n'est pas suffisant, mais les fonctionnaires bilingues sont tenus systématiquement à l'écart des fonctions les plus importantes.

"Une étude du rapport de l'Auditeur-Général pour l'année fiscale se terminant le 31 mars, nous en convaincra davantage."

Avant donc de proclamer qu'il n'y a pas de minorités au Canada, que l'on commence à établir l'égalité de tous, essentielle à la vraie liberté et à la féconde fraternité que l'on prêche en fermant les yeux sur ce qui l'empêche d'exister.

En un mot que les Canadiens-français soient partout traités comme les Canadiens-anglais le sont dans la province de Québec et nous aurons alors raison de chanter la fraternité et l'égalité de tous les Canadiens.

JEP

## INSTRUCTION PUBLIQUE

### ECOLES NORMALES DE GARÇONS

Le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique a formé, en mai 1932, un sous-comité chargé d'étudier:

a) les programmes, les diplômes à décerner, l'âge auquel un élève peut être diplômé, en vue d'élever, si possible, le niveau des études dans les écoles normales et assurer leur plein efficacité.

b) L'enseignement de l'anglais à l'école normale Jacques-Cartier.

Ce sous-comité a tenu plusieurs séances, après s'être adjoint M. C.-J. Magnan ainsi que quelques membres et officiers de la Commission des écoles catholiques de la cité de Montréal. En plus, ce sous-comité a cru bon de consulter les directeurs des écoles normales de garçons qui ont donné leur adhésion aux mesures proposées par le sous-comité.

Après de longues délibérations, le sous-comité a soumis le projet suivant au comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, le 1er février 1933.

### ECOLES NORMALES DE GARÇONS

**I. — Admission**

L'admission au cours régulier des écoles normales de garçons a lieu, au concours, après la septième année d'étude, au moins, de l'école primaire complémentaire.

**II. — Brevet élémentaire**

a) Le brevet élémentaire de l'école

normale se prend après deux années d'étude à l'école normale;

b) Ceux qui obtiennent le brevet élémentaire sont admis à enseigner dans les écoles primaires élémentaires seulement, c'est-à-dire de la première à la sixième année inclusivement.

### III. — Brevet complémentaire

a) Ceux qui possèdent le brevet élémentaire d'école normale peuvent prendre le brevet complémentaire après une année d'étude à cette même école;

b) Peuvent aussi être admis, après concours, à l'école normale, pour y prendre le brevet complémentaire, les candidats qui témoignent d'études équivalentes à celles du brevet élémentaire;

c) Ceux qui sont pourvus du brevet complémentaire sont admis à enseigner dans les classes de la première à la huitième année inclusivement du cours primaire.

### IV. — Brevet supérieur

a) Ceux qui possèdent le brevet complémentaire peuvent être admis, après concours, à suivre le cours du brevet supérieur et peuvent obtenir ce brevet après deux années d'étude à l'école normale;

b) Seront aussi admis à ce concours les élèves qui ont fait avec succès la onzième année des écoles primaires supérieures. Ceux-ci pourront obtenir un brevet supérieur après deux années d'étude à l'école normale;

c) Sont aussi admis à ce concours, les bacheliers des arts des collèges classiques qui pourront prendre le brevet supérieur après une année d'étude à l'école normale;

d) Ceux qui sont pourvus du brevet supérieur ont accès à l'enseignement dans les classes primaires supérieures.

## M. Ewart et les droits des Canadiens-français

M. John-S. Ewart, mort la semaine dernière, fut, on le sait, l'apôtre infatigable de l'indépendance du Canada. Il écrivit des articles et des pamphlets toute sa vie pour gagner l'esprit public à son opinion. Comme Voltaire sur le champ de bataille des Plaines d'Abraham, il a pu répéter le mot de héros: "Je meurs content". Les conférences impériales de 1926 et de 1931 sont venues donner la consécration formelle à l'émancipation canadienne. On peut en prendre connaissance dans le Statut de Westminster, signé par MM. King et Lapointe.

Nos lecteurs, qui savent quelles opinions furent constamment défendues dans ce journal par Wilfrid Gascon sur ce sujet, liront sans doute avec intérêt deux articles que nous retrouvons dans la Canadian Nation du 3 avril 1920, signés respectivement par notre ancien collaborateur et par M. Ewart. Cette revue, publiée à Ottawa, a cessé de paraître.

Comme beaucoup de Canadiens des deux langues, j'ai suivi avec intérêt et satisfaction la campagne poursuivie par M. Ewart pour la liberté du Canada, et comme lui aussi je crois que si rien ne vient tromper notre attente, le Canada va sortir bientôt de son état de sujétion.

Il n'est que temps de lui signaler un point important de la question qu'il a laissé jusqu'ici dans l'ombre. Notre éminent concitoyen ne doit pas ignorer qu'il existe en ce pays une nationalité canadienne-française fédérée avec des populations anglaises. Ceux qui favorisent l'indépendance du Dominion ont négligé jusqu'à ce jour de prévoir quelle situation sera réservée à notre peuple dans tout plan quelconque ayant pour but de rompre avec la couronne britannique.

La couronne d'Angleterre représente pour les Canadiens-Français une puissante protection de leurs droits nationaux. Ces droits et cette garantie remontent à 1791 et 1774, à l'époque où la monarchie anglaise nous accorda ce que nous pouvons appeler notre Grande Charte. Si la Confédération devenait totalement indépendante de l'Angleterre, qui est-ce qui assurerait avec autant d'efficacité la garantie de nos droits? On peut dire, pour répéter les propres termes

V. — Degrés universitaires

Les candidats à un enseignement spécial dans les écoles primaires supérieures qui possèdent des titres universitaires, en rapport avec les matières du programme de ces écoles primaires supérieures, pourront y devenir professeurs avec la permission du Surintendant de l'Instruction publique. Ils devront cependant témoigner de leurs aptitudes pédagogiques, par un stage de six mois dans les dites écoles, avant d'être professeurs réguliers.

En ce qui concerne les articles III et IV de ce projet, le sous-comité désire que, dans les programmes qu'il aura à préparer pour les concours d'admission, on tienne compte que les aspirants qui n'ont pas encore fréquenté l'école normale, ne devront pas subir un examen sévère en pédagogie, matière qu'ils n'ont pas étudiée.

Pour l'enseignement de l'anglais à l'école normale Jacques-Cartier, votre sous-comité recommande:

a) Qu'une section anglaise soit établie dans cette école;

b) Que le personnel nécessaire et compétent soit choisi pour donner cet enseignement;

c) Et que, si nécessaire, la dite Ecole normale soit agrandie pour répondre aux besoins nouveaux.

(Signé) CYRILLE-F. DELAGE, Président

(Signé) LIONEL BERGERON, Secrétaire

L'honorable juge H.-A. Fortier exprime la crainte que les nouveaux règlements proposés ne rendent très difficile l'accès de l'école normale aux garçons des centres ruraux, mais, après quelques explications de M. Victor Doré relativement à l'importance qu'il y a d'avoir des professeurs mieux qualifiés pour les classes primaires supérieures, le rapport ci-dessus reçoit l'approbation unanime des membres présents et le sous-comité est maintenu en fonction afin de préparer un programme d'études correspondant au cours de cinq années prévu par les nouveaux règlements. Le réverend Père A. de Grandpré et le cher Frère Ephrem seront invités à faire partie de ce sous-comité comme représentants des Scolastiques-écoles normales.

John S. EWART

La question est de savoir si le Ca-

## L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

### DANS LES ECOLES RURALES

Le sous-comité chargé par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique de chercher les moyens de favoriser l'enseignement agricole dans les écoles primaires a, pour la deuxième fois, à l'École normale Jacques-Cartier, à Montréal, le 28 février dernier.

La réunion a été présidée par l'honorable Cyrille Delage, surintendant de l'Instruction publique. Etaient présents: S. E. Mgr Ross, évêque de Gaspé; S. E. Mgr Courchesne, évêque de Rimouski; l'honorable Jules-Edouard Prévost, M. Antonio Perreault, avocat, M. Tremblay, professeur à l'École normale Laval, de Québec, et M. Lionel Bergeron, secrétaire du département de l'Instruction publique.

Jusqu'ici le sous-comité a étudié le programme de l'enseignement primaire, la proposition de nommer un directeur de l'enseignement agricole primaire, la préparation des institutrices et des institutrices en vue de cet enseignement.

Le sous-comité siègera de nouveau le 28 mars.

Dans l'étude poursuivie par ce sous-comité, "l'enseignement agricole" n'est pas envisagé du point de vue technique, mais dans le sens d'un enseignement rural créant une atmosphère terrienne et de nature à faire aimer la terre.

de M. Ewart, que le Canada-Français ne se contentera pas d'une indépendance sujette à caution (a mortgaged independence, a fettered freedom). C'est une liberté en lisières qui nous égarerait si nous devions désormais la tenir de cette majorité qui partout, en dehors de Québec, a cherché sans cesse et finalement a réussi à ostraciser notre langue et notre particularisme.

Plutôt que d'entrer dans le mouvement en faveur de l'indépendance canadienne, sans les sauvegardes nécessaires à la conservation de son individualité nationale le Canada-Français préférera l'état de dominion britannique avec une autonomie locale complète.

Voilà l'objection formidable que je signale à la considération de M. Ewart et de ses amis, à leur considération immédiate, si l'est vrai que l'Amérique britannique est sur le point d'obtenir son indépendance.

J'ai dit que j'avais vu avec satisfaction les efforts de M. Ewart et de son groupe en faveur de l'émancipation du Canada. En effet, cette campagne est l'expression de ce sentiment noble et inné chez tout peuple viril qui lui fait rechercher un système de gouvernement dans lequel les dirigeants sont des hommes de son propre choix, des hommes de son sang.

Les Canadiens-Français possèdent ce secret instinct au fond de leur cœur pour l'indépendance de leur nationalité sur le territoire que leurs pères ont arraché à la barbarie.

Mis en cause, M. Ewart a bien voulu donner son point de vue dans la question soulevée pour notre vieil ami.

Nous en faisons la traduction.

Je ne crois pas que le point soulevé par M. Gascon soit comme il l'affirme une objection formidable. Si je n'ai jamais auparavant abordé ce sujet, c'est que je n'appréhendais aucune difficulté de ce côté et que la solution m'apparaissait des plus simples. M. Gascon veut savoir ce qui, dans l'éventualité de l'indépendance du Canada, assurerait la garantie des droits locaux, avec une égale efficacité.

M. Gascon veut sans doute parler des garanties énoncées dans l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, garanties qui protègent les minorités anglaises aussi bien que les minorités françaises. Je réponds que la Constitution du Canada indépendant peut très bien maintenir ces garanties et les rendre aussi effectives qu'elles le sont à l'heure actuelle. La constitution des Etats-Unis est un exemple qui démontre que toute constitution politique peut contenir certaines limitations.

Je conviens qu'on ne pourra jamais amener les Canadiens-Français à consentir à la séparation d'avec la Grande-Bretagne, si ce n'est à des conditions semblables à celles auxquelles ils ont consenti au moment de la confédération. J'ajouterai que personne ne songe à leur demander ce sacrifice. Le désir des minorités anglaises de conserver leurs privilèges doit être une garantie suffisante.

John S. EWART

La question est de savoir si le Ca-

## MELI-MELO

### BONNE INITIATIVE DE LA LIGUE DE SECURITE

La Ligne de Sécurité publique, dont on sait que le secrétaire général, qui en est l'âme, M. Arthur Gaboury, vient d'être fait consul de Lettonie à Montréal, — poursuit infatigablement la tâche qu'elle s'est donnée, celle de préserver l'existence contre l'accident et la mort.

A une réunion de la Ligue, à l'hôtel du Mont-Royal, mercredi, le secrétaire général a annoncé l'achat et la distribution prochaine de trois mille petits réflecteurs rouges aux conducteurs ruraux de voitures à traction animale.

Devant la carence de l'Assemblée législative, où le bloc prétendit payant s'obstine à garder la province dans les ténèbres, la Ligue a le grand mérite d'essayer d'accomplir par initiative particulière ce que l'on refuse de faire par voie législative. Pour cela comme pour le reste de ses oeuvres, la Ligue a droit aux félicitations et à l'appui du public. — E. T. (Le Canada)

### LE CANDIDE DEPUTE

Un député autrichien, M. Joseph Heinal, vient de comparaître devant le tribunal de Vienne. Il était accusé d'avoir au cours d'une séance de la Chambre, lancé un encrier à la tête du chef socialiste Otto Bauer.

— Qu'avez-vous à dire pour votre défense? lui demanda le président.

— J'ai à dire que j'ai eu ma vie menacée par les socialistes, a répondu l'inculpé... J'avais demandé la garde... Aussitôt je fus accablé d'injures... Des poings se tendirent dans ma direction... Des députés se précipitèrent même vers la tribune en proférant contre moi les pires menaces.

Et l'infortuné député ajouta: — Jamais je n'aurais cru, en arrivant de ma campagne, que des représentants du peuple se comportaient de cette manière... Je vais donner ma démission et rentrer dans mon pays.

Le tribunal condamne à une amende de parlementaire plein de franchise et de candeur, qui devra également payer au citoyen Otto Bauer un superbe complet gris clair semblable à celui qui a été maculé par l'encre.

### QUEBEC ET ONTARIO

Les grands financiers de l'opposition provinciale ont souvent donné l'Ontario en exemple au premier ministre dans le maniement des capitaux.

Or, c'est justement par le côté financier que pêche le gouvernement ontarien. Il suffit de lire la presse de cette province pour s'en rendre compte. Celle-ci s'alarme à bon droit de la succession des déficits et de l'accroissement formidable des dettes.

Voici d'ailleurs un petit tableau qui en dit plus long que bien des commentaires sur l'augmentation des dépenses et des dettes dans la province voisine, depuis 1923:

Année	Dépenses	Dettes
1923	\$48,866,568	\$291,024,000
1924	49,009,688	329,508,000
1925	51,462,178	332,391,000
1926	51,251,781	349,115,000
1927	55,763,688	368,919,000
1928	58,198,746	393,747,000
1929	61,906,824	425,742,000
1930	57,989,352	471,621,000
1931	54,846,994	518,566,500

Ainsi, le gouvernement ontarien a accru la dette de \$227,000,000 en neuf ans, et il a augmenté les dépenses en proportion. Québec n'a rien à envier à une pareille situation. Il existe une foule de gens qui voudraient nous engager dans certaines aventures qui ont chargé terriblement le bon crédit de nos voisins. Ceux-là ne savent pas qu'il y a une limite à assumer des responsabilités nouvelles sans savoir où nous conduit cette extravagance.

### LES ETATS-UNIS ET LA FRANCE

Quelle sera l'attitude du nouveau président de la République américaine sur les dettes de guerre, et, surtout, vis-à-vis de la France.

Écrivant à ce sujet, Henri Bordeaux dit dans l'Echo de Paris: "Au cours même de la guerre, Roosevelt, l'autre, le grand, dont il faut souhaiter que son homonymie s'inspire dans ses relations avec nous, m'écrivait tandis que ses fils se battaient

## LA NEIGE EST BELLE

La neige est belle. O pâle, ô froide, ô calme vierge, Salut! Ton char de glace est traîné par des ours. Et les cieux assombrés tendent, sur mon parcours, Un dais de satin jaune et gris couleur de cerge.

Salut! Dans ton manteau doublé de blanche serge, Dans ton jupon flottant de ouate et de velours Qui s'étale à grands plis immaculés et lourds, Le monde a disparu. Rien de vivant n'émerge.

Contours enveloppés, tapages assoupis, Tout s'efface et se tait sous cet épais tapis, Il neige, c'est la neige endormeuse, la neige

Silencieuse, c'est la neige dans la nuit; Tombe, couvre la nuit atroce et sacrilège O lis mystérieux qui t'effeuilles sans bruit.

Jean RICHEPIN

sur notre front: "Pendant cette grande guerre, la France a souffert et a travaillé plus qu'aucune autre grande puissance. A elle, plus qu'à aucune autre puissance, la victoire finale sera due. La civilisation a, pour sa part, contracté, à travers de longs siècles, une dette incalculable envers la France; mais il n'est aucune action, aucun exploit pour lesquels elle lui doive autant que pour ceux qu'ont accomplis ses fils et ses filles dans la guerre mondiale maintenant engagée entre les peuples libres et les puissances du despotisme." Il parlait d'une dette envers la France, non de nos dettes envers l'Amérique qui a fait de la guerre une affaire."

### A OTTAWA

L'honorable W. L. MacKenzie King, dont la réputation n'est pourtant plus à faire, vient de prononcer, aux Communes, un discours remarquable. Ses qualités de chef et d'économiste s'y révèlent avec un éclat tout particulier.

"Il nous faut, s'est écrié l'orateur, revenir aux principes énoncés par le Christ dans le sermon sur la Montagne. Il contient tous les remèdes aux maux dont souffre aujourd'hui la société. L'individu a perdu la notion de la justice, par suite de sa rapacité et de son avarice. Il a sacrifié son âme sur l'autel des idoles de la Bourse et des spéculations malhonnêtes. Nous avons besoin, pour sortir de notre marasme économique de la coopération de l'Eglise et de l'Etat, mais surtout celle de l'individu lui-même."

L'honorable M. King s'est montré très sévère à l'endroit du groupe de M. Woodsworth, qu'il accuse de vouloir exploiter la misère populaire pour des fins politiques. "Il est curieux, dit-il, de voir que ces mesures extraordinaires, préconisées le renversement de l'ordre établi, ne soient présentées qu'en un moment de découragement national."

### A QUEBEC

Le budget présenté par le gouvernement provincial a été voté d'emblée par la Législature, à la suite d'un brillant débat parlementaire. MM. Godbout, ministre de l'Agriculture, Francoeur, ministre des Travaux publics, et Laferté, ministre de la Colonisation, ont couronné ce débat par trois discours d'une tenue et d'une solidité sortant de l'ordinaire. Il convient de le signaler et de nous réjouir de la présence de ces trois ministres dans le cabinet Tachéreau.

Les femmes du Québec n'auront pas encore, cette année, le droit de voter. Le projet de loi présenté par le Dr Plante a été rejeté. La grande majorité des femmes de notre province n'en dormira pas moins bien et ne se croira pas persécutée pour si peu. Il est à présumer d'ailleurs que le législateur, en cette occurrence, n'a dû se refuser aux désirs du petit nombre que pour accéder à ceux du plus grand.

Le député de Joliette, Me Lucien Dugas, a pris l'initiative d'une législation apparemment fort opportune. Le projet de loi qu'il a déposé nous permettra de connaître les vues de nos représentants sur la réglementation des ventes à tempérament. Ce mode de commerce a donné lieu à nombre d'abus dans le passé. Des vendeurs ont abusé de leurs privilèges. Des acheteurs ont présumé de leur pouvoir d'achat ou se sont vus exploités. La question sera débattue et vidée, semble-t-il, et il y a lieu d'espérer que l'état de choses actuel sera modifié pour le mieux.

### AU "CLUB DE REFORME"

Notre concitoyen, Me René Thérberge, avocat, a été le conférencier, au 68ème dîner-causerie annuel de l'Association de la jeunesse libérale. Ce dîner, suivant la tradition, était offert au président du Club de Réforme, M. J.-A.-A. Leclair. Me Claude Prévost présidait.

M. Thérberge s'est amusé avec beau-

### LES ANNALES

Révolte du Contribuable ou Les moutons enrégés. Tel est le titre du remarquable article ne publie les Annales sous la signature de François Maurine. L'éminent auteur du Baïser au Lépreux y exprime, avec la haute autorité et la vigueur de son talent, une opinion commune à la plupart des Français, opinion dont les pouvoirs publics comprendront la portée. Un passionnant documentaire de Frank Beck: le Mangour d'hommes, nous initie à la capture d'un tigre avec tout ce qu'elle comporte d'aléas. Un substantiel article de Louis Barthon sur Richard Wagner; d'étonnantes impressions de J.-A. Saucy sur l'armée chinoise; l'opinion d'un journaliste allemand sur Hitler et le retour de Guillaume II, vingt autres articles d'un passionnant intérêt complètent ce brillant numéro. En vente partout: 2 francs.

### PENSEES

Il n'y a pas de vertus civiques sans vertus morales, et pas de vertus morales sans religion. Un peuple sans Dieu ne s'est jamais vu, et s'il pouvait exister, ce serait le dernier des peuples. La religion est la base de la morale, de la vraie liberté et du vrai patriotisme.

Adolphe Franck, savant israélite

Le progrès est accompli par l'homme qui fait les choses et non par celui qui discute de quelle manière elles n'auraient pas dû être faites. Roosevelt

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Les témoignages de la défense dans la cause de Desnoyers et al. vs Laflamme

Nous donnons, cette semaine, un résumé assez substantiel des dépositions qui ont été entendues à l'audience, dans la cause en annulation de deux testaments et d'un codicille faits par M. Chs.-Elie Laflamme, décédé le 5 juin 1932.

Me C.-E. MARCHAND

Le premier témoin fut Me Chs.-Ed. Marchand, qui était, en 1930, une des têtes dirigeantes du comité de l'hospice-hôpital. A ce titre il fut délégué, avec M. le curé Geoffroy et le sénateur Prévost, auprès de M. Laflamme afin d'obtenir sa souscription pour aider à la fondation de l'hospice-hôpital à Saint-Jérôme.

Le témoin raconte qu'ils furent reçus dans le salon de la demeure de M. Laflamme et qu'ils firent une visite d'une heure environ. M. Laflamme les reçut lui-même et leur soula une bonne année. C'était au début de janvier 1930. S'étant enquis de la santé de leur hôte, celui-ci répondit qu'il se sentait malade, donna des détails de son état général. M. le curé dirigea la conversation vers la question de la construction d'un hospice-hôpital, demandant à M. Laflamme s'il ne transporterait pas le montant d'argent qu'il réservait aux pauvres et s'il n'en ferait pas don à l'oeuvre de l'hospice-hôpital, que l'on projetait de construire à Saint-Jérôme.

Me Barrette: "Durant ce laps de temps vous avez causé d'affaires avec M. Laflamme?"

R. — "M. Laflamme était plutôt un taciturne et non un raconteur d'histoires, alors nous ne causions que d'affaires."

Q. — "Après le mois d'août 1930, avez-vous eu d'autres relations d'affaires avec M. Laflamme?"

R. — "Pas d'autre que l'acte de vente du magasin à Léopold Rieher, le 18 novembre 1930. J'avais reçu le testament du 5 août, mais c'est mon frère, Gustave Léonard, notaire, qui a reçu celui du 27 novembre 1930. Cependant j'avais pris connaissance des notes envoyées par M. Laflamme, et c'est à ce moment que j'ai vu un nominalement comme exécuteur testamentaire avec une indemnité de \$500. Ces notes me semblaient être rédigées de la main de M. Laflamme."

Me Lachapelle demande que l'on produise ces notes en cours.

Me Barrette dit qu'elles ne sont pas en possession de la défense, car le notaire Victor Léonard les a remises au notaire Gustave, son frère, et celui-ci les a remises à M. Laflamme qui les a sans doute déchirées. Q. — "Quand il a été question du testament, est-ce que Mlle Béatrice était là?"

R. — "Oui, je le crois. Du moins la première fois, le 23 juin, quand eut lieu la signature de la procuration et qu'il fut question de testament. Quant aux autres fois, je ne me souviens pas."

Q. — Mlle Laflamme est-elle intervenue dans la question du testament?"

R. — "J'ai reçu mes instructions de M. Laflamme et Mlle Béatrice n'est intervenue qu'en ma présence."

Questionné par Me Lachapelle, le témoin affirme qu'en 1909 il a vu souvent M. Laflamme et qu'à maintes reprises il a agi pour lui à titre de notaire. Quand M. Laflamme est devenu en difficultés, c'est lui qui a fait les transactions avec les banques et autres maisons d'affaires.

Q. — "Quand vous avez reçu le premier testament, en 1929, a-t-il été préparé sur des notes écrites?"

R. — "Oui."

Q. — "Avez-vous discuté ses notes, son projet d'acte?"

R. — "Je ne me souviens pas. Q. — Lorsqu'il s'est agi du testament du 5 août 1930, qui vous a remis les notes concernant les volontés du testateur?"

R. — "Je ne me souviens pas; à ce moment j'étais à construire et j'étais souvent absent du bureau."

Q. — "Les notes écrites étaient-elles signées?"

R. — "Je ne me souviens pas et je ne sais pas si elles étaient toutes de la main de M. Laflamme."

Q. — "Ne vous souvenez-vous pas d'avoir été requis par M. Beaudry?"

R. — "Je ne me souviens pas."

Q. — "Les légataires particuliers n'étaient-ils pas mentionnés dans le testament de 1929 comme légataires universels?"

R. — "Oui, ils sont mentionnés, mais le montant n'est pas indiqué. Q. — Puisse vous avoir reçu ce testament-là, vous étiez en mesure de juger de l'opportunité de certains legs ainsi que du mode de garantie?"

R. — "Oui. Ainsi, en rapport avec le legs de l'hospice-hôpital, j'ai suggéré un autre mode que des garanties sur hypothèque et M. Laflamme a accepté mon idée."

Q. — Vous avez suggéré à M. Laflamme d'accorder un legs préférentiel à sa nièce Mlle Béatrice Laflamme?"

R. — "C'est lui-même qui m'a dit qu'il ne voulait pas que ce legs soit réductible."

Q. — A quelle date?"

R. — "Entre le 27 juin et la date de la signature du testament, le 5 août 1930."

Q. — M. Laflamme est allé vous voir à ce propos?"

R. — "Oui, pour me parler de son testament."

Q. — Lorsque vous avez reçu la procuration vous en a-t-on dit la fin, le but?"

R. — "On m'a demandé par téléphone de la préparer et, quand M.

Laflamme est venu pour la signer, elle était prête."

Q. — Y a-t-il eu une discussion lors de l'acte de vente du magasin à L. Rieher?"

R. — Non. Q. — Mlle Laflamme accompagnait-elle son oncle?"

R. — Je ne me souviens pas. Q. — Vous rappelez-vous si lors du testament du mois d'août, l'acte fut signé par M. Laflamme, puis par les témoins?"

R. — Je me rappelle que M. Laflamme a signé, puis Alex. Beauchamp, et que l'autre témoin ne savait pas signer. Alors, j'ai attendu. Puis j'ai recommencé la lecture du testament et tous ont signé."

Q. — Le renvoi n'a-t-il pas été fait après que M. Laflamme eut signé?"

R. — Mon souvenir du premier renvoi est qu'il fut fait à mon bureau sur un ordre reçu de M. Laflamme. Quant au second renvoi, il fut fait en temps, je fais à Béatrice soit réduit."

Et le témoin ajoute: "Sur les instructions de M. Laflamme lui-même, j'ai reçu son testament, le 5 août, en présence des témoins qui ont signé. A aucun moment le testateur n'a dit une parole ou fait une action qui fissent supposer qu'il n'était pas sain d'esprit."

Me Barrette: "Durant ce laps de temps vous avez causé d'affaires avec M. Laflamme?"

R. — "M. Laflamme était plutôt un taciturne et non un raconteur d'histoires, alors nous ne causions que d'affaires."

Q. — "Après le mois d'août 1930, avez-vous eu d'autres relations d'affaires avec M. Laflamme?"

R. — "Pas d'autre que l'acte de vente du magasin à Léopold Rieher, le 18 novembre 1930. J'avais reçu le testament du 5 août, mais c'est mon frère, Gustave Léonard, notaire, qui a reçu celui du 27 novembre 1930. Cependant j'avais pris connaissance des notes envoyées par M. Laflamme, et c'est à ce moment que j'ai vu un nominalement comme exécuteur testamentaire avec une indemnité de \$500. Ces notes me semblaient être rédigées de la main de M. Laflamme."

Me Lachapelle demande que l'on produise ces notes en cours.

Me Barrette dit qu'elles ne sont pas en possession de la défense, car le notaire Victor Léonard les a remises au notaire Gustave, son frère, et celui-ci les a remises à M. Laflamme qui les a sans doute déchirées. Q. — "Quand il a été question du testament, est-ce que Mlle Béatrice était là?"

R. — "Oui, je le crois. Du moins la première fois, le 23 juin, quand eut lieu la signature de la procuration et qu'il fut question de testament. Quant aux autres fois, je ne me souviens pas."

Q. — Mlle Laflamme est-elle intervenue dans la question du testament?"

R. — "J'ai reçu mes instructions de M. Laflamme et Mlle Béatrice n'est intervenue qu'en ma présence."

Questionné par Me Lachapelle, le témoin affirme qu'en 1909 il a vu souvent M. Laflamme et qu'à maintes reprises il a agi pour lui à titre de notaire. Quand M. Laflamme est devenu en difficultés, c'est lui qui a fait les transactions avec les banques et autres maisons d'affaires.

Q. — "Quand vous avez reçu le premier testament, en 1929, a-t-il été préparé sur des notes écrites?"

R. — "Oui."

Q. — "Avez-vous discuté ses notes, son projet d'acte?"

R. — "Je ne me souviens pas. Q. — Lorsqu'il s'est agi du testament du 5 août 1930, qui vous a remis les notes concernant les volontés du testateur?"

R. — "Je ne me souviens pas; à ce moment j'étais à construire et j'étais souvent absent du bureau."

Q. — "Les notes écrites étaient-elles signées?"

R. — "Je ne me souviens pas et je ne sais pas si elles étaient toutes de la main de M. Laflamme."

Q. — "Ne vous souvenez-vous pas d'avoir été requis par M. Beaudry?"

R. — "Je ne me souviens pas."

Q. — "Les légataires particuliers n'étaient-ils pas mentionnés dans le testament de 1929 comme légataires universels?"

R. — "Oui, ils sont mentionnés, mais le montant n'est pas indiqué. Q. — Puisse vous avoir reçu ce testament-là, vous étiez en mesure de juger de l'opportunité de certains legs ainsi que du mode de garantie?"

R. — "Oui. Ainsi, en rapport avec le legs de l'hospice-hôpital, j'ai suggéré un autre mode que des garanties sur hypothèque et M. Laflamme a accepté mon idée."

Q. — Vous avez suggéré à M. Laflamme d'accorder un legs préférentiel à sa nièce Mlle Béatrice Laflamme?"

R. — "C'est lui-même qui m'a dit qu'il ne voulait pas que ce legs soit réductible."

Q. — A quelle date?"

R. — "Entre le 27 juin et la date de la signature du testament, le 5 août 1930."

Q. — M. Laflamme est allé vous voir à ce propos?"

R. — "Oui, pour me parler de son testament."

Q. — Lorsque vous avez reçu la procuration vous en a-t-on dit la fin, le but?"

R. — "On m'a demandé par téléphone de la préparer et, quand M.

Laflamme est venu pour la signer, elle était prête."

Q. — Y a-t-il eu une discussion lors de l'acte de vente du magasin à L. Rieher?"

R. — Non. Q. — Mlle Laflamme accompagnait-elle son oncle?"

R. — Je ne me souviens pas. Q. — Vous rappelez-vous si lors du testament du mois d'août, l'acte fut signé par M. Laflamme, puis par les témoins?"

R. — Je me rappelle que M. Laflamme a signé, puis Alex. Beauchamp, et que l'autre témoin ne savait pas signer. Alors, j'ai attendu. Puis j'ai recommencé la lecture du testament et tous ont signé."

Q. — Le renvoi n'a-t-il pas été fait après que M. Laflamme eut signé?"

R. — Mon souvenir du premier renvoi est qu'il fut fait à mon bureau sur un ordre reçu de M. Laflamme. Quant au second renvoi, il fut fait en temps, je fais à Béatrice soit réduit."

Et le témoin ajoute: "Sur les instructions de M. Laflamme lui-même, j'ai reçu son testament, le 5 août, en présence des témoins qui ont signé. A aucun moment le testateur n'a dit une parole ou fait une action qui fissent supposer qu'il n'était pas sain d'esprit."

Me Barrette: "Durant ce laps de temps vous avez causé d'affaires avec M. Laflamme?"

R. — "M. Laflamme était plutôt un taciturne et non un raconteur d'histoires, alors nous ne causions que d'affaires."

Q. — "Après le mois d'août 1930, avez-vous eu d'autres relations d'affaires avec M. Laflamme?"

R. — "Pas d'autre que l'acte de vente du magasin à Léopold Rieher, le 18 novembre 1930. J'avais reçu le testament du 5 août, mais c'est mon frère, Gustave Léonard, notaire, qui a reçu celui du 27 novembre 1930. Cependant j'avais pris connaissance des notes envoyées par M. Laflamme, et c'est à ce moment que j'ai vu un nominalement comme exécuteur testamentaire avec une indemnité de \$500. Ces notes me semblaient être rédigées de la main de M. Laflamme."

Me Lachapelle demande que l'on produise ces notes en cours.

Me Barrette dit qu'elles ne sont pas en possession de la défense, car le notaire Victor Léonard les a remises au notaire Gustave, son frère, et celui-ci les a remises à M. Laflamme qui les a sans doute déchirées. Q. — "Quand il a été question du testament, est-ce que Mlle Béatrice était là?"

R. — "Oui, je le crois. Du moins la première fois, le 23 juin, quand eut lieu la signature de la procuration et qu'il fut question de testament. Quant aux autres fois, je ne me souviens pas."

Q. — Mlle Laflamme est-elle intervenue dans la question du testament?"

R. — "J'ai reçu mes instructions de M. Laflamme et Mlle Béatrice n'est intervenue qu'en ma présence."

Questionné par Me Lachapelle, le témoin affirme qu'en 1909 il a vu souvent M. Laflamme et qu'à maintes reprises il a agi pour lui à titre de notaire. Quand M. Laflamme est devenu en difficultés, c'est lui qui a fait les transactions avec les banques et autres maisons d'affaires.

Q. — "Quand vous avez reçu le premier testament, en 1929, a-t-il été préparé sur des notes écrites?"

R. — "Oui."

Q. — "Avez-vous discuté ses notes, son projet d'acte?"

R. — "Je ne me souviens pas. Q. — Lorsqu'il s'est agi du testament du 5 août 1930, qui vous a remis les notes concernant les volontés du testateur?"

R. — "Je ne me souviens pas; à ce moment j'étais à construire et j'étais souvent absent du bureau."

Q. — "Les notes écrites étaient-elles signées?"

R. — "Je ne me souviens pas et je ne sais pas si elles étaient toutes de la main de M. Laflamme."

Q. — "Ne vous souvenez-vous pas d'avoir été requis par M. Beaudry?"

R. — "Je ne me souviens pas."

Q. — "Les légataires particuliers n'étaient-ils pas mentionnés dans le testament de 1929 comme légataires universels?"

R. — "Oui, ils sont mentionnés, mais le montant n'est pas indiqué. Q. — Puisse vous avoir reçu ce testament-là, vous étiez en mesure de juger de l'opportunité de certains legs ainsi que du mode de garantie?"

R. — "Oui. Ainsi, en rapport avec le legs de l'hospice-hôpital, j'ai suggéré un autre mode que des garanties sur hypothèque et M. Laflamme a accepté mon idée."

Q. — Vous avez suggéré à M. Laflamme d'accorder un legs préférentiel à sa nièce Mlle Béatrice Laflamme?"

R. — "C'est lui-même qui m'a dit qu'il ne voulait pas que ce legs soit réductible."

Q. — A quelle date?"

R. — "Entre le 27 juin et la date de la signature du testament, le 5 août 1930."

Q. — M. Laflamme est allé vous voir à ce propos?"

R. — "Oui, pour me parler de son testament."

Q. — Lorsque vous avez reçu la procuration vous en a-t-on dit la fin, le but?"

R. — "On m'a demandé par téléphone de la préparer et, quand M.

Laflamme est venu pour la signer, elle était prête."

Q. — Y a-t-il eu une discussion lors de l'acte de vente du magasin à L. Rieher?"

R. — Non. Q. — Mlle Laflamme accompagnait-elle son oncle?"

R. — Je ne me souviens pas. Q. — Vous rappelez-vous si lors du testament du mois d'août, l'acte fut signé par M. Laflamme, puis par les témoins?"

R. — Je me rappelle que M. Laflamme a signé, puis Alex. Beauchamp, et que l'autre témoin ne savait pas signer. Alors, j'ai attendu. Puis j'ai recommencé la lecture du testament et tous ont signé."

Q. — Le renvoi n'a-t-il pas été fait après que M. Laflamme eut signé?"

R. — Mon souvenir du premier renvoi est qu'il fut fait à mon bureau sur un ordre reçu de M. Laflamme. Quant au second renvoi, il fut fait en temps, je fais à Béatrice soit réduit."

Et le témoin ajoute: "Sur les instructions de M. Laflamme lui-même, j'ai reçu son testament, le 5 août, en présence des témoins qui ont signé. A aucun moment le testateur n'a dit une parole ou fait une action qui fissent supposer qu'il n'était pas sain d'esprit."

Me Barrette: "Durant ce laps de temps vous avez causé d'affaires avec M. Laflamme?"

R. — "M. Laflamme était plutôt un taciturne et non un raconteur d'histoires, alors nous ne causions que d'affaires."

Q. — "Après le mois d'août 1930, avez-vous eu d'autres relations d'affaires avec M. Laflamme?"

R. — "Pas d'autre que l'acte de vente du magasin à Léopold Rieher, le 18 novembre 1930. J'avais reçu le testament du 5 août, mais c'est mon frère, Gustave Léonard, notaire, qui a reçu celui du 27 novembre 1930. Cependant j'avais pris connaissance des notes envoyées par M. Laflamme, et c'est à ce moment que j'ai vu un nominalement comme exécuteur testamentaire avec une indemnité de \$500. Ces notes me semblaient être rédigées de la main de M. Laflamme."

Me Lachapelle demande que l'on produise ces notes en cours.

Me Barrette dit qu'elles ne sont pas en possession de la défense, car le notaire Victor Léonard les a remises au notaire Gustave, son frère, et celui-ci les a remises à M. Laflamme qui les a sans doute déchirées. Q. — "Quand il a été question du testament, est-ce que Mlle Béatrice était là?"

R. — "Oui, je le crois. Du moins la première fois, le 23 juin, quand eut lieu la signature de la procuration et qu'il fut question de testament. Quant aux autres fois, je ne me souviens pas."

Q. — Mlle Laflamme est-elle intervenue dans la question du testament?"

R. — "J'ai reçu mes instructions de M. Laflamme et Mlle Béatrice n'est intervenue qu'en ma présence."

Questionné par Me Lachapelle, le témoin affirme qu'en 1909 il a vu souvent M. Laflamme et qu'à maintes reprises il a agi pour lui à titre de notaire. Quand M. Laflamme est devenu en difficultés, c'est lui qui a fait les transactions avec les banques et autres maisons d'affaires.

Q. — "Quand vous avez reçu le premier testament, en 1929, a-t-il été préparé sur des notes écrites?"

R. — "Oui."

Q. — "Avez-vous discuté ses notes, son projet d'acte?"

R. — "Je ne me souviens pas. Q. — Lorsqu'il s'est agi du testament du 5 août 1930, qui vous a remis les notes concernant les volontés du testateur?"

R. — "Je ne me souviens pas; à ce moment j'étais à construire et j'étais souvent absent du bureau."

Q. — "Les notes écrites étaient-elles signées?"

R. — "Je ne me souviens pas et je ne sais pas si elles étaient toutes de la main de M. Laflamme."

Q. — "Ne vous souvenez-vous pas d'avoir été requis par M. Beaudry?"

R. — "Je ne me souviens pas."

Q. — "Les légataires particuliers n'étaient-ils pas mentionnés dans le testament de 1929 comme légataires universels?"

R. — "Oui, ils sont mentionnés, mais le montant n'est pas indiqué. Q. — Puisse vous avoir reçu ce testament-là, vous étiez en mesure de juger de l'opportunité de certains legs ainsi que du mode de garantie?"

R. — "Oui. Ainsi, en rapport avec le legs de l'hospice-hôpital, j'ai suggéré un autre mode que des garanties sur hypothèque et M. Laflamme a accepté mon idée."

Q. — Vous avez suggéré à M. Laflamme d'accorder un legs préférentiel à sa nièce Mlle Béatrice Laflamme?"

R. — "C'est lui-même qui m'a dit qu'il ne voulait pas que ce legs soit réductible."

Q. — A quelle date?"

R. — "Entre le 27 juin et la date de la signature du testament, le 5 août 1930."

Q. — M. Laflamme est allé vous voir à ce propos?"

R. — "Oui, pour me parler de son testament."

Q. — Lorsque vous avez reçu la procuration vous en a-t-on dit la fin, le but?"

R. — "On m'a demandé par téléphone de la préparer et, quand M.

Laflamme est venu pour la signer, elle était prête."

Q. — Y a-t-il eu une discussion lors de l'acte de vente du magasin à L. Rieher?"

R. — Non. Q. — Mlle Laflamme accompagnait-elle son oncle?"

R. — Je ne me souviens pas. Q. — Vous rappelez-vous si lors du testament du mois d'août, l'acte fut signé par M. Laflamme, puis par les témoins?"

R. — Je me rappelle que M. Laflamme a signé, puis Alex. Beauchamp, et que l'autre témoin ne savait pas signer. Alors, j'ai attendu. Puis j'ai recommencé la lecture du testament et tous ont signé."

Q. — Le renvoi n'a-t-il pas été fait après que M. Laflamme eut signé?"

R. — Mon souvenir du premier renvoi est qu'il fut fait à mon bureau sur un ordre reçu de M. Laflamme. Quant au second renvoi, il fut fait en temps, je fais à Béatrice soit réduit."

Et le témoin ajoute: "Sur les instructions de M. Laflamme lui-même, j'ai reçu son testament, le 5 août, en présence des témoins qui ont signé. A aucun moment le testateur n'a dit une parole ou fait une action qui fissent supposer qu'il n'était pas sain d'esprit."

Me Barrette: "Durant ce laps de temps vous avez causé d'affaires avec M. Laflamme?"

R. — "M. Laflamme était plutôt un taciturne et non un raconteur d'histoires, alors nous ne causions que d'affaires."

Q. — "Après le mois d'août 1930, avez-vous eu d'autres relations d'affaires avec M. Laflamme?"

R. — "Pas d'autre que l'acte de vente du magasin à Léopold Rieher, le 18 novembre 1930. J'avais reçu le testament du 5 août, mais c'est mon frère, Gustave Léonard, notaire, qui a reçu celui du 27 novembre 1930. Cependant j'avais pris connaissance des notes envoyées par M. Laflamme, et c'est à ce moment que j'ai vu un nominalement comme exécuteur testamentaire avec une indemnité de \$500. Ces notes me semblaient être rédigées de la main de M. Laflamme."

Me Lachapelle demande que l'on produise ces notes en cours.

Me Barrette dit qu'elles ne sont pas en possession de la défense, car le notaire Victor Léonard les a remises au notaire Gustave, son frère, et celui-ci les a remises à M. Laflamme qui les a sans doute déchirées. Q. — "Quand il a été question du testament, est-ce que Mlle Béatrice était là?"

R. — "Oui, je le crois. Du moins la première fois, le 23 juin, quand eut lieu la signature de la procuration et qu'il fut question de testament. Quant aux autres fois, je ne me souviens pas."

Q. — Mlle Laflamme est-elle intervenue dans la question du testament?"

R. — "J'ai reçu mes instructions de M. Laflamme et Mlle Béatrice n'est intervenue qu'en ma présence."

Questionné par Me Lachapelle, le témoin affirme qu'en 1909 il a vu souvent M. Laflamme et qu'à maintes reprises il a agi pour lui à titre de notaire. Quand M. Laflamme est devenu en difficultés, c'est lui qui a fait les transactions avec les banques et autres maisons d'affaires.

Q. — "Quand vous avez reçu le premier testament, en 1929, a-t-il été préparé sur des notes écrites?"

R. — "Oui."

Q. — "Avez-vous discuté ses notes, son projet d'acte?"

R. — "Je ne me souviens pas. Q. — Lorsqu'il s'est agi du testament du 5 août 1930, qui vous a remis les notes concernant les volontés du testateur?"

R. — "Je ne me souviens pas; à ce moment j'étais à construire et j'étais souvent absent du bureau."

Q. — "Les notes écrites étaient-elles signées?"

R. — "Je ne me souviens pas et je ne sais pas si elles étaient toutes de la main de M. Laflamme."

Q. — "Ne vous souvenez-vous pas d'avoir été requis par M. Beaudry?"

R. — "Je ne me souviens pas."

Q. — "Les légataires particuliers n'étaient-ils pas mentionnés dans le testament de 1929 comme légataires universels?"

R. — "Oui, ils sont mentionnés, mais le montant n'est pas indiqué. Q. — Puisse vous avoir reçu ce testament-là

A PROPOS DE MERE MARIE ELISE

Le superbe article biographique publié dans l'Avenir du Nord, par M. l'abbé Elie Auclair, sur Mère Marie-Elise, est un beau tribut à sa mémoire. Il sera sans doute une grande consolation pour la communauté des Sœurs de Sainte-Anne et sera, j'en suis certain, particulièrement apprécié par celle qui la représente si dignement, la supérieure générale actuelle: Mère Marie-Dorothee.

Les paupières comme pour voiler l'éclat de sa vive intelligence — une seconde — et tranquillement les prunelles bleues, se relevaient sereines, nous éclairaient — Nous comprenions — Elle affectait celles qui avaient des dispositions littéraires et les encourageait beaucoup. Elle se montrait même fort indulgente pour moi qui, en élève indiscipliné, faisais mes compositions littéraires pendant le temps des mathématiques que je n'aimais pas de tout mon cœur. D'un sourire, Mère Marie-Elise me rappelait au devoir. Mère Marie-Elise était aimée de tous ceux et celles qui sont venus en contact avec elle. Ses talents et travaux littéraires lui donnent certainement une place au recueil des Auteurs Canadiens et en font une figure nationale. Cette place réclamée par une plume distinguée comme celle de l'abbé Auclair sera sans doute accordée. Les écrits de l'abbé Auclair à l'Avenir du Nord sont fort appréciés de tous et sont pour moi, en particulier, un régal littéraire.

Madame Jeanne G. Nyson

(1) C'est par inadvertance que la publication de cet article a été retardée de deux semaines.

NOUVELLES DE SAINTE-AGATHE

Le comité de publicité de la Chambre de Commerce de Sainte-Agathe des Monts s'est réuni au Lauretide Inn, le 13 février courant.

Sous la présidence de Mr Clarence W. Honey, les membres présents, MM. Omer Saint-Amour, M. I. Walsh, A. Kempfer, P.-E. Gagnon et Gaston Gibeault, ont discuté des moyens à prendre pour intensifier le tourisme dans notre ville.

Le comité a décidé de soumettre à notre Chambre de Commerce, un rapport suggérant l'impression immédiate d'une papeterie-réclame bilingue, qui serait vendue au prix coûtant à nos marchands locaux. Un artiste en agrémenterait l'en-tête d'un dessin approprié représentant un paysage laurentien. Sous le nom de notre ville se trouverait l'inscription ou "slogan": The crest of the Laurentians — Le sommet des Laurentides. Altitude 1207 pieds. Sur les plans latéraux, on pourrait lire en français et en anglais, que notre localité est située à 64 milles au nord de Montréal; qu'elle possède un service régulier de trains et d'autobus; qu'on y accède par la route nationale numéro 11 reconverte en amiérite; qu'elle possède pour fins industrielles, un pouvoir électrique municipalisé, des sites propices à la construction, une église catholique et une autre anglicane, un collège et un couvent catholiques, une école protestante, 2 banques, la Banque de Montréal et la Banque Provinciale du Canada, des hôtels modernes, des magasins de toutes sortes, des maisons ou chalets à louer durant toutes saisons; deux cinémas, de nombreux garages; un système téléphonique continu, opéré par la compagnie Bell; des amusements de tout genre: golf, tennis, bains, belles grèves, canotage, équitation, pêche à la truite et à l'alouette, chasse à l'original, au chevreuil et à la perdrix; pour les skieurs, une piste des plus pittoresques, longue de soixante-cinq milles; avec les émotions de se faire traîner par un aéro-ski, le sport plus tranquille, mais non moins agréable de la raquette, la traine-sauvage ou le toboggan; des chaloupes et traîneaux à voile, etc. Cette littérature se terminerait par: Sainte-Agathe offre et souhaite la plus cordiale bienvenue à tous ses visiteurs. Un espace serait laissé en blanc pour y imprimer le nom du marchand acheteur d'une certaine quantité de ce papier à lettres; le nom de notre chambre de commerce y apparaîtrait également. De la sorte, chaque lettre qui partirait de Sainte-Agathe, pour une destination si lointaine soit-elle, nous assurerait à cet endroit une publicité certaine et pratique. Le conseil municipal de Saint-Jovite et la Chambre de Commerce de Saint-Jérôme l'ont compris, puisqu'ils se servent de cette papeterie réclame. Le comité espère que notre Chambre de Commerce acceptera sa suggestion et qu'elle demandera sans délai des soumissions aux journaux ou maisons qui s'occupent de ce genre de travail. L'idée est certainement bonne et devrait rallier tous nos concitoyens.

Le 19 février avait lieu chez M. Euclide Dubois une partie de cinq cents à laquelle étaient invités: M. A. Forget, maire de Saint-Jovite, MM. et Mmes C. Forget, F. Calvé, H. Carrière, O. Dubois, P. Lapointe, A. Binette, Jos. Meilleur, J. Boivin. Tous emportèrent un bon souvenir de la soirée.

— M. E. Benoit était de passage à Montréal, ces jours derniers, en voyage d'affaires.

— Le 22 courant M. A. Binette, officier de pisciculture de Lac Tremblant, se rendait au Lac Saint-Jean, chercher 75,000 oeufs de ouananiche pour son établissement.

— M. J.-R. Lavigne, maître de poste, était de passage à Montréal, la semaine dernière.

Comme autre projet, Mr M. I. Walsh préconise de faire placer en évidence dans les gares ou autres endroits propices, certaines pancartes ou panneaux-réclame, invitant le public voyageur à venir nous visiter et lui fournissant à cet effet les renseignements jugés les plus utiles. Mr Walsh croit que les compagnies de chemins de fer ne refuseraient pas leurs concours. Ne sont-elles pas intéressées autant que nous? Nous le saurons, car Mr A. Kempfer doit écrire au C.P.R. à ce sujet et nous communiquer sa réponse. Ce moyen de propagande ne manquerait pas d'avoir d'heureux résultats, à la condition de n'être pas adopté ou copié par toutes les autres municipalités. Trop imité et généralisé, il se trouverait noyé et sa portée sensiblement diminuée, sinon complètement abolie. Le chicken ou turkey dinner, qu'offre désormais à l'automobiliste chaque enseigne de la route, conserve-t-il encore pour ce dernier quelque valeur?

Il y a toutes sortes de façons de s'annoncer. Un garagiste d'une localité voisine n'a-t-il pas érigé à l'entrée et à la sortie de son village, un bonhomme souriant et respirant le meilleur accueil, la plus grande déférence. Il soulève son chapeau et vous dit bienvenue ou merci suivant que vous arrivez ou que vous partez. C'est poli, assez original; malheureusement il manque à ces panneaux, grossièrement peints, la note artisti-

que qu'il nous plairait d'y trouver.

Notre Chambre de Commerce déclinera de l'utilité de ces panneaux réclame, lors de sa prochaine assemblée. Il se peut néanmoins que son champ d'action soit passablement limité et circonscrit, si notre législation sanctionne la nouvelle loi qu'elle prépare. L'honorable M. Perrault a déclaré que son projet de loi a pour but principal d'éloigner les affiches de nos routes situées en dehors des cités et villes. Un grand nombre de nos hôteliers ont déjà fait parvenir leurs protestations. Ils font valoir le dommage qu'une telle mesure leur causerait, vu que la plupart des hôtels du Nord n'attirent et ne recrutent leurs clients qu'au moyen des nombreuses annonces déclinées sur tout le parcours de la route nationale numéro 11, Montréal-Mont-Laurier. Cela pose un dilemme embarrassant au gouvernement qui se trouve à la fois sollicité pour et contre les panneaux réclame; sa décision ne pourra donc plaire à tous, si elle satisfait le plus grand nombre.

Les membres du comité sont ensuite unanimes à favoriser une intense et compréhensive campagne de publicité. Des articles devraient être adressés à tous les journaux, vantant nos hôtels bien aménagés, confortables et modernes; décrivant et louant nos pistes de ski, parfois égales, jamais surpassées. Il faudrait aussi essayer d'obtenir la liste des membres de skieurs ou raquetteurs de chaque club de notre province. Rien de plus facile ensuite que d'atteindre ces membres au moyen d'une lettre-circulaire. L'avantage pour nous est qu'elle serait chaque fois reçue par un skieur ou un raquetteur qui s'intéresse à nos sports et qui est peut-être déjà tout disposé à se laisser convaincre que Sainte-Agathe est l'endroit idéal où trouver le meilleur gîte, la meilleure table, les meilleurs paysages d'hiver... Cela amène Mr C. W. Honey à parler de notre grande course concours du 26 mars prochain, pour le championnat des Laurentides ouverte à tous les clubs de skieurs amateurs et il espère qu'elle obtiendra beaucoup de succès.

Le comité de publicité termine sa réunion en décidant que le seau de notre Chambre de Commerce, si la chose est possible, devra porter deux bâtons de golf entrecroisés et une paire de skis disposés de même façon, avec dans le milieu un sapin ou un minuscule paysage laurentien. C'est une preuve de plus que le tourisme est considéré désormais comme notre facteur essentiel de notre prospérité, ces jours à Montréal, la semaine dernière.

En somme, notre comité a fait du bon travail. Puisse en tirer profit notre Chambre de Commerce pour le plus grand avantage et bénéfice de nos concitoyens et de notre ville.

Gaston GIBEAULT

Ste-Agathe des Monts, 26/2/33.

LAC MERCIER

— M. et Mme Gérard Côté sont allés au Nomingue prendre part au cuechre qui y eut lieu dernièrement.

— M. et Mme Yvette et Jacqueline Morrell, de Montclair, sont chez leur grand-mère, Mme Osias Chalifoux.

— M. et Mme Lynn, de Smith's Falls, sont venus rendre visite à M. et Mme Fred Dempsey.

— M. l'abbé Cousineau, vicair, a passé la semaine dernière dans sa famille à Montréal.

— M. et Mme Osias Chalifoux, a passé quelques jours chez sa fille, Mme Morrell à Montclair.

— Mme Joseph Filion a passé quelques jours à Montréal, la semaine dernière.

— Mlle Lauzon, de Saint-Jérôme, est pour quelques jours chez M. Damase Lauzon, gérant de la banque Canadienne Nationale.

— Mme Pelletier et son fils, de Montréal, visitent leurs parents, la famille Taillon.

— Mlle Simonne Pharaud est de retour d'un voyage à Trois-Rivières et à Montréal.

— M. l'abbé Cousineau, vicair, a passé la semaine dernière dans sa famille à Montréal.

— M. et Mme Gérard Côté sont allés au Nomingue prendre part au cuechre qui y eut lieu dernièrement.

— M. et Mme Yvette et Jacqueline Morrell, de Montclair, sont chez leur grand-mère, Mme Osias Chalifoux.

— M. et Mme Lynn, de Smith's Falls, sont venus rendre visite à M. et Mme Fred Dempsey.

— M. l'abbé Cousineau, vicair, a passé la semaine dernière dans sa famille à Montréal.

— M. et Mme Osias Chalifoux, a passé quelques jours chez sa fille, Mme Morrell à Montclair.

— Mme Joseph Filion a passé quelques jours à Montréal, la semaine dernière.

— Mlle Lauzon, de Saint-Jérôme, est pour quelques jours chez M. Damase Lauzon, gérant de la banque Canadienne Nationale.

— Mme Pelletier et son fils, de Montréal, visitent leurs parents, la famille Taillon.

— Mlle Simonne Pharaud est de retour d'un voyage à Trois-Rivières et à Montréal.

Elle les recommande pour les désordres des reins

Une femme de Québec a employé les Pilules de Dodds pendant des années.

Mme John Cogan, qui souffrait de mal de dos, obtient d'excellents résultats.

Richmond, Qué., Février 1933. Ce que les gens demandent aujourd'hui, c'est un remède sûr pour les reins, quelque chose qui leur apporte du soulagement et qu'ils peuvent employer en toute confiance.

Mme John Cogan, de cette localité, a trouvé un tel remède dans les Pilules de Dodds. Elle écrit: "J'ai pris les Pilules de Dodds pour les reins pendant plusieurs années, pour mal de dos et désordres dans les reins, et j'ai trouvé qu'elles me donnaient d'excellents résultats. Je puis les recommander à ceux dont les reins leur causent du trouble."

Les Pilules de Dodds agissent directement au siège du désordre: les reins. Elles ne sont pas un remède pour tous les maux, mais purement et simplement un remède pour les reins. Elles aident le cœur à fonctionner en mettant les reins en état de filtrer les impuretés du sang. Un sang pur transporté dans toutes les parties du corps signifie une santé nouvelle pour l'organisme entier.

L'ANNONCIATION

— Mme Osias Chalifoux a passé quelques jours chez sa fille, Mme Morrell à Montclair.

— Mme Joseph Filion a passé quelques jours à Montréal, la semaine dernière.

— Mlle Lauzon, de Saint-Jérôme, est pour quelques jours chez M. Damase Lauzon, gérant de la banque Canadienne Nationale.

— Mme Pelletier et son fils, de Montréal, visitent leurs parents, la famille Taillon.

— Mlle Simonne Pharaud est de retour d'un voyage à Trois-Rivières et à Montréal.

— M. l'abbé Cousineau, vicair, a passé la semaine dernière dans sa famille à Montréal.

— M. et Mme Gérard Côté sont allés au Nomingue prendre part au cuechre qui y eut lieu dernièrement.

— M. et Mme Yvette et Jacqueline Morrell, de Montclair, sont chez leur grand-mère, Mme Osias Chalifoux.

— M. et Mme Lynn, de Smith's Falls, sont venus rendre visite à M. et Mme Fred Dempsey.

— M. l'abbé Cousineau, vicair, a passé la semaine dernière dans sa famille à Montréal.

— M. et Mme Osias Chalifoux, a passé quelques jours chez sa fille, Mme Morrell à Montclair.

— Mme Joseph Filion a passé quelques jours à Montréal, la semaine dernière.

— Mlle Lauzon, de Saint-Jérôme, est pour quelques jours chez M. Damase Lauzon, gérant de la banque Canadienne Nationale.

— Mme Pelletier et son fils, de Montréal, visitent leurs parents, la famille Taillon.

— Mlle Simonne Pharaud est de retour d'un voyage à Trois-Rivières et à Montréal.

— M. l'abbé Cousineau, vicair, a passé la semaine dernière dans sa famille à Montréal.

— M. et Mme Gérard Côté sont allés au Nomingue prendre part au cuechre qui y eut lieu dernièrement.

— M. et Mme Yvette et Jacqueline Morrell, de Montclair, sont chez leur grand-mère, Mme Osias Chalifoux.

— M. et Mme Lynn, de Smith's Falls, sont venus rendre visite à M. et Mme Fred Dempsey.

— M. l'abbé Cousineau, vicair, a passé la semaine dernière dans sa famille à Montréal.

— M. et Mme Osias Chalifoux, a passé quelques jours chez sa fille, Mme Morrell à Montclair.

ST-FAUSTIN STATION

— Mercredi dernier le Saint-Faustin recevait le club Les Millionnaires, de Saint-Jovite, et après une partie de goudet des plus intéressantes le Saint-Faustin remporta la victoire par le score de 5 à 3. La glace était comme un miroir et le jeu fut très rapide, cela donna probablement l'avantage à nos joueurs. Les scores pour Saint-Faustin furent: René Fleurant 5 points, Donat Boivin 1 point et Willie Fleurant 1 point. Pour le Saint-Jovite: A. Brown 1 point, L. M. Lachapelle 1 point et R. Charron 1 point.

Le même jour le club du Village St-Faustin recevait le club des jeunes filles de la Station. La partie fut très mouvementée et donc très intéressante. Les arbitres Mlle M. Boivin et M. C. Bélanger, eurent la tâche facile. Jouant pour le village: Mlle P. Guindon, J. Perrault, E. Perrault, S. Perrault et M. Fleurant. Pour la Station: Mlle Lucie Morand, H. Latreille, C. Lanthier, Florence Brazé et P. Demers. Le score fut 3 à 2.

Dimanche c'était la 2ième visite du Canadien de Sainte-Agathe; la partie fut serrée et rapide du commencement à la fin, mais malgré un bel effort Saint-Faustin ne put vaincre et la victoire resta au Canadien par le score 3 à 2.

Mercredi, le Carling de Saint-Jovite viendra rencontrer le Saint-Faustin et vendredi le Saint-Faustin ira rencontrer le Carling à Saint-Jovite. Dimanche le 5 mars le club Indépendant champion de Sainte-Agathe, viendra jouer ici et cela produira probablement la plus belle partie de l'année. L'Indépendant a toujours vaincu le Saint-Faustin mais le score indique toujours une lutte très intéressante. Le jeu de l'Indépendant cadre mieux avec celui du Saint-Faustin et celui-ci semble jouer de son mieux contre lui, ce qui rend la partie beaucoup plus égale que l'on serait porté à croire en comparant l'expérience et le record des deux équipes.

SIROP DE MAÏS EDWARDSBURG CROWN BRAND. Le sirop de table économique et délicieux. Un sucre nourrissant pour toute la famille.

S'AGIT-IL DE VOS YEUX. Carrière & Senécal Limitée. OPTOMETRISTES-OPTICIENS A L'HOTEL-DIEU. 271, Ste-Catherine Est - Tél. LAn. 7070 - Montréal.

Magasin Indépendant Victoria O. Massé Frères BOUCHERS et EPICIERS Sainte-Agathe des Monts SPECIAUX DU 6 AU 11 MARS Au comptant seulement

Table of prices for various goods: SAUMON Quala frais gelé 11c, HADDOCK frais gelé 7c, DORE frais gelé 13c, POISSON BLANC 25c, HARENG salé 6c, MORUE salée 8c, POIS A SOUPE garantis 5c, FEVES BLANCHES 3c, GRAISSE PURE en 20 lbs 1.89, GRAISSE en blocs 1 lb 10c, TOMATE 3 pour 27c, CAFE VICTORIA frais moulu à 47c, CAFE DOLLARD frais moulu à 29c, CAFE PRINCESSE à 39c, Bon THE noir on vert 3 lbs pour 99c, CHIPSO gros paquet Pour 19c, SAVON Palmolive 4 pour 25c, SAUMON PICK Pour 10c, HADDOCK en boîte 2 pour 24c, POIS Standard 3 pour 25c, BLE D'INDE 3 pour 25c.

Magasin Indépendant Victoria Henri Gareau St-Faustin Station POUR DU COMPTANT! Spéciaux du 5 au 11 mars 1933

Table of prices for various goods: SUCRE GRANULE 100 lbs Pour 4.80, SUCRE GRANULE 10 lbs Pour 49c, BEURRE DE BEURRERIE La lb. 26c, Bon FOIN Extra Mil vert Pour 13.00, Bon FOIN Extra No 2 Mil Pour 12.00, TREFLE mêlé Pour 11.00, CHAUDIERES galvanisées une bonne qualité Pour 25c, FLEUR DE SARRAZIN 5 lbs Pour 15c, Au sac 98 lbs Pour 2.00, SAVON BARSALOU 10 Pour 34c, THE NOIR Victoria ou Salada. Spécial cette semaine à 45c, FEVES CLARK'S grosses boîtes Pour 9c, Assortiment de POISSONS pour le Carême aux prix les plus bas, HARENGS SALES demi-barril Pour 5.00, La FLEUR Lion Rouge est garantie vous donner entière satisfaction.

L'annonce par le journal Facteur indispensable de prospérité. L'annonce continue d'être une source de prospérité pour le commerce et l'industrie. Grâce à elle, des maisons de commerce se sont acquises une réputation mondiale. Cette popularité créée par l'annonce, ne peut se soutenir que par elle. Aussi ne faut-il pas s'étonner que les produits les plus connus soient aussi ceux au sujet desquels il se fait le plus de publicité. Les deux faits se tiennent intimement: l'un découle de l'autre. Il n'y a pas de liqueur douce plus connue que le coca-cola. Elle est même si populaire que l'on croirait, à prime abord, que la compagnie qui la manufacture pourrait continuer de faire d'excellentes affaires sans invite directe au public, en se contentant de se laisser porter sur la réputation acquise. Que l'on se trompe. La compagnie Coca-Cola a augmenté d'un million de dollars son budget de publicité pour l'an 1933. Elle avait suivi la même politique en 1932 et 1931. Si cette compagnie dépense cette année en annonce, trois millions de plus qu'en 1930, c'est qu'elle croit qu'il est nécessaire de le faire et pour maintenir ses affaires et pour les augmenter. Sans publicité, cette compagnie déclinerait au bénéfice de manufactures plus entreprenantes. Elle n'est pas seule dans son cas. Toutes les compagnies, petites ou grandes, doivent proportionner leur publicité au chiffre d'affaires qu'elles entendent réaliser. C'est une condition sine qua non du succès. Une maison de Boston n'y va pas par quatre chemins; elle augmentera de 300 pour cent le montant de ses annonces dans les journaux: "Il est probable, déclare son président, que nous accroîtrons nos annonces dans les journaux d'au moins trois cent pour cent. Comme vous le savez, l'annonce par le journal est la seule qui donne cent pour cent de résultats..." D'autres compagnies importantes s'apprennent à faire au cours de 1933, plus de publicité que jamais. Cette ténacité au milieu de la pire crise est de bon augure. Mais l'économiste Babson voudrait encore plus. Il suggère que le gouvernement américain dépense deux millions par mois afin d'avertir le public consommateur que le retour aux conditions normales n'en tient qu'à lui. En effet, fait-il remarquer, la consommation est de 56 pour cent moindre qu'elle était en 1925 et pourtant la population a augmenté et il y a au moins autant d'argent qu'il y en avait il y a huit ans. L'argent ne manque pas; son pouvoir d'achat a augmenté au lieu de diminuer. Il ne s'agit que de mettre cet argent en circulation. Cette campagne de presse profiterait à l'industrie et au commerce. Le gouvernement lui-même qui en porterait les frais y trouverait aussi son compte puisque, sans une accélération des affaires, il ne réussira jamais à équilibrer son budget. En voilà assez, n'est-ce pas? pour démontrer que l'annonce, et surtout l'annonce par le journal, est un facteur indispensable dans la marche des affaires et pour le retour à la prospérité. Charles GAUTHIER "Le Droit"

Négligée, la Constipation Ordinaire Est A Redouter

Prévenez cet état au moyen du Son ALL-BRAN Kellogg. Le médecin s'informe d'abord si vous souffrez de constipation. Il sait que cet état peut produire des maux de tête, la perte de l'appétit et de l'énergie et l'insomnie. La constipation est souvent la cause première de graves maladies. Vous pouvez prévenir et soulager facilement la constipation ordinaire. Il suffit d'absorber quotidiennement une saumure céréale. Les épreuves du laboratoire démontrent que le Son ALL-BRAN Kellogg fournit les "matières inassimilables" qui stimulent l'intestin et les vitamines B qui le régularisent. En plus, le Son ALL-BRAN est riche en fer pour la régénération du sang. Les "matières inassimilables" agissent comme les légumineuses. Dans l'organisme, elles se forment en masse molle qui dégage doucement les déchets de l'intestin. Ce traitement sans danger n'est-il plus agréable et plus sûr que les remèdes brévétés, si souvent nuisibles? Deux cuillerées à soupe de Son ALL-BRAN tous les jours suffisent ordinairement, ou à chaque repas dans les cas obstinés. Si ce traitement ne vous soulage pas, consultez votre médecin. Régalez-vous de Son ALL-BRAN absorbé comme céréale, ou utilisé en cuisine. Procurez-vous le paquet rouge et vert chez votre épicer. Fabriqué par Kellogg, London, Ontario.

Nombre de cas de pneumonie proviennent de rhumes négligés

proviennent de rhumes négligés. A moins qu'il ne soit enrhyé, le "petit rhume" diminue la résistance de l'organisme et fréquemment prépare la voie à la mortelle attaque de la pneumonie. Il est sage de traiter tout rhume rapidement. Ceci a une double importance durant les quelques semaines, alors que la pneumonie est à son apogée. Frictionnez sur la gorge et la poitrine, Vicks agit à la fois de deux façons pour soulager les rhumes: 1. Ses vapeurs médicamenteuses, dégagées par la chaleur du corps, sont aspirées directement dans les voies respiratoires irritées, détachent les mucosités et facilitent la respiration. 2. En même temps il agit à travers la peau tout comme un cataplasme ou emplâtre, "soutirant" l'oppression et la douleur. VICKS VAPORUB. AGIT DE 2 DEUX FACONS A LA FOIS

## CAUSERIE

### Ces dames causaient:

Dans le salon, un groupe de dames causait. Maintenant qu'il a été question de soirées mondaines, de menus petits faits quotidiens, de nombreux potins ont été échangés, la conversation — sait-on quand elle s'arrêtera ? — tombe sur les chapeaux. Jusque là, j'avais prêté l'oreille, et suivi bien discrètement de mon bureau, avec un intérêt passionnant les diverses étapes de ce babillage charmant.

— Les brunes doivent éviter le chapeau bleu et lui préférer le rouge, le rose, l'orange, dit l'une.

— Le chapeau bleu clair convient parfaitement aux blondes, dit une seconde.

La brune qui porte un chapeau bleu doit nécessairement l'ornier d'accessoires oranges ou jaunes, d'émettre une troisième.

— Le chapeau vert fait valoir les carnations blanches ou doucement rosées, risque un autre voix.

Carnation ? Je bondis sur mon dictionnaire. Ce mot-là doit être intéressant ! J'y trouve: Teint, coloration apparente des chairs d'une personne. Les dialogues se poursuivent et semblent vouloir s'éterniser. Bref, c'est agaçant. Je tire la porte entrebaillée, et de nouveau ce terrible mot m'arrive, tout imbibé de "ma chère", "si tu savais", etc. Et je pense à cet autre dialogue dans le studio d'un sculpteur.

— Dieu, quelle femme !  
— Elle est parfaite...  
— Il ne lui manque que la parole...  
— C'est pour cela qu'elle est parfaite...

### Une dame avec un grand "D":

Une riche dame des Etats-Unis vient de subventionner, dit-on, un asile de sa localité de quelque vingt mille dollars. Vous vous écriez tout de suite que le geste est grand, beau, splendide. Vous vous dites que tous les riches devraient agir ainsi, ce qui permettrait de secourir tous les orphelins, les veuves, les enfants des pauvres familles. Je me dois d'ajouter sur le champ qu'il s'agit ici d'un asile pour les chiens perdus ou âgés. Voilà qui est typique. J'accorde à Madame le droit de dépenser son argent comme il lui sied. Qu'elle promène son chien dans la rue ou dans les grands magasins, ceci ne nous regarde pas ! Quelle ait dans son logis une petite table pour le cariche, une batterie de cuisine à son usage exclusif, une petite baignoire, des peignes de qualité, des parfums de prix ou un petit bécoteau fait de satin et de soie, nous n'avons rien à dire. Nous crions à l'imbécillité, c'est tout. Mais que madame accorde ainsi des milliers de dollars à un asile qui aura soin des chiens impotents ou paralysés, voilà à mon avis le comble du ridicule. Il y a tant d'enfants pauvres qui auraient besoin d'un peu d'attention, tant d'enfants qui resteront ignorants parce que les parents n'ont pas l'argent voulu pour les faire instruire, qu'il me semble, en dépit de toute la sympathie qu'on puisse avoir pour les animaux, que Madame eût pu faire un meilleur usage de son argent. Mais les Saintes Ecritures ont parfai-

tement raison: "Le nombre des sots est infini."

### Les saisons et le monde:

Dehors, le soleil sourit sur une fin de tempête qui, commencée la nuit dernière, s'est terminée brusquement comme une colère de vieille fille. La température est même à la pluie. L'hiver serait-il comme les humains en pleine crise et période de chômage ? Serait-il pauvre au point de ne pouvoir accorder aux chômeurs la plus petite bordée de neige ? C'en est désolant ! Et les savants prédisent que l'hiver de 1934 ressemblera en tous points à celui de 1933. Il en est même un qui prédit quelques bordées de neige pour le mois de juin. Celui-là perd la carte. Les saisons sont un peu comme les humains: elles se querellent depuis quelques années. Car ça ne va pas pour le mieux sur la machine ronde. L'univers est sur un volcan. Tous les pays se regardent de travers, à la manière de deux voisins qui se servent de la même corde à étendre. Hitler fait son sérieux en Allemagne. Mussolini dirige l'Italie devenue une grande puissance. En France, les gouvernements sont éphémères. En Angleterre, l'inquiétude règne. La Russie tente de donner suite à son plan quinquennal. Les communistes poussent partout. Il y a jusqu'au Japon qui fait son farandol, menace le monde, et veut arracher toutes les "couettes" de ses voisins Chinois. Ça doit jaser en Chine par le temps qui court. L'autre jour, je suis arrêté chez un Chinois qui je connais, histoire de m'amuser d'abord et peut-être de l'interviewer. C'est un brave garçon qui ne parle pas le français, bien peu l'anglais, est maigre comme un squelette, laid, mal bâti, bref un être qui n'a pas la prestance d'un soldat, ça je vous le jure. Si tous les Chinois lui ressemblent au physique, les Japonais n'auraient pas de difficultés à conquérir la Mandchourie.

Je me disais en le regardant: — Un Chinois, est-ce que ça peut aimer ? Peut-il y avoir des sentiments humains derrière une tête semblable ? Mon Chinois ne sort que rarement, marche en trotinant comme s'il avait les deux genoux collés ensemble, est mal vêtu, vit comme un cloître et ne mange que du riz. Je suppose qu'il amasse son argent et qu'un jour ou l'autre il s'embarquera pour la Chine, devenu riche. Toutefois il me paraît instruit car il lit les journaux chinois. J'entre comme il lisait. Je lui lance un bonjour à aire trembler une armée. Il me regarde par dessus ses lunettes, me remet mes faux-cols, accepte mon argent, et se remet à lire.

Il est indépendant, mon Chinois. Alors, je lui dis en français: — Vous allez en manger "une tanante de volée" en Chine ? Il croit sans doute que je parle de la température car il me répond en anglais: — Benn. Beau soleil. Je lui pose ma question en anglais: — Moi loin. Pas danger. Canadien moi. Il rit, puis faisant volte-face, il gague ses appartements, faisant taper sur le plancher ses énormes savates. Pauvre Chinois ! Et je pense à la Société des Nations et au dilemme où elle se trouve. Je voudrais bien connaître l'écrivain qui a dit: "Du choc des idées, jaillit la lumière."

### Le mot de la fin.

Il fait chaud dans mon petit bureau. J'ouvre la porte que tantôt j'ai fermée. Les dames causent encore dans le salon. Il n'est plus question de chapeau. Elles s'apitoient sur le sort d'une pauvre veuve qui vient de mourir et qui laisse dans la misère qui l'a tuée, quatre petits enfants. Je les écoute silencieusement.

Je me figure déjà le triste convoi qui demain apportera vers la fosse commune cette mère que la vie n'a pas gâtée. L'oubli la prendra comme il a pris le mari. Sur leurs tombes, les herbes folles pousseront, abondantes. Puis, ils deviendront tous deux... de la poussière.

Les orphelins resteront. Des religieuses en prendront soin. Plus tard, ils seront peut-être séparés les uns des autres. Ils grandiront, se connaissant à peine, se demandant pourquoi ils n'ont pas comme les autres petits, une maman...

Les dames ne parlent plus. Elles pensent sans doute à ce que je songe moi-même. A l'amertume de la vie ! Demain, le prêtre posera sur ma tête, un peu de cendre, disant: "Souviens-toi, ô homme, que tu es poussière et que tu retourneras en poussière !" Je suis tout à coup devenu triste. Je sens dans mon cœur quelque chose de gris... qui ressemble à de la cendre.

### CELIBER

Février, 28, 1933.

## SAINTE-ADELE

— Dimanche, le 12 février dernier, M. Eugène Gagnon, un vieux citoyen de la paroisse était la victime d'un malheureux accident qui lui coûta la vie. Il s'en venait à l'église, accompagné de deux enfants lorsque tout à coup le cheval prit le mors aux dents dans la côte de Passillé. M. Gagnon ne voulut pas se jeter à bas de la voiture et alla tomber une sur pierre où il se fendit le crâne. Il mourut dans la nuit du dimanche. Il fut inhumé dans l'église paroissiale le 14 dernier. Il laisse pour pleurer sa perte plusieurs fils et un grand nombre de parents et d'amis. Nous leur offrons nos sincères sympathies.

— Nous apprenons avec plaisir que M. Jos. Beauchamp, si avantageusement connu, vient d'être choisi comme conseiller pour remplacer M. Emile Richer, démissionnaire. C'est là un choix judicieux car M. Beauchamp est bien versé dans les affaires municipales et nous ne doutons pas qu'il prendra l'intérêt du village comme il l'a fait dans le passé. Nos félicitations.

— En fin de semaine il y eût beaucoup de touristes dans nos hôtels et maisons de pension. La température était favorable. Beaucoup de neige, temps sec, tout ce que souhaitent les élégants skieurs. Les touristes n'ont plus à erander maintenant la mauvaise température. Nous sommes en plein hiver. Nous l'avons eu un peu tard, mais il vient quand même et les sportsmen rattraperont le temps perdu.

— Le hockey est toujours en faveur et nous avons eu des jouées excitantes au possible encore que notre équipe ait essuyé des défaites. Le 12 février elle battait le Jérémien par le score de 2 à 0. Mercredi le 15, le Canadien de Sainte-Agathe nous battait par le score de 6 à 3 dans une jouée rapide, l'une des plus belles encore vues ici. Et enfin dimanche dernier, le 19, le fameux Rex de Sainte-Jérôme infligeait à notre vaillante équipe une dure râlée. Jusqu'au milieu de la troisième période nos joueurs tenaient tête au Rex, le score étant de 3 à 2 en faveur de ce dernier. Mais tout à coup notre défense fléchit et nos ailes, rendues à bout de fonctionnaient plus. Le Rex en profita et monta le score à 9 à 2. La foule semblait impatiente et blâmait notre gardien de buts, mais ce n'était guère de sa faute, car il n'était plus du tout protégé. Le Sainte-Adèle se promet bien de prendre sa revanche. Ti-Noir Parenteau guéri de sa main était sur la glace. Il joua une bonne partie mais il fut étroitement surveillé. Par contre Roland Marin manqua à l'appel, ce qui explique un peu la faiblesse du club dans les dernières minutes.

## NOUVELLES D'AUTREFOIS

Nous lisons dans "L'Avenir du Nord", à pareille époque,

IL Y A 35 ANS

— Par un arrêté en Conseil, le lieutenant-gouverneur a nommé M. J.-A. Thérage conjoint de M. L. de G. Lachaine, régulateur du Comté de Terrebonne, à Saint-Jérôme.

— Le révérend père Hébert, dominicain, sera le prédicateur du carême à Notre-Dame, cette année.

— Des érables ont été entaillées et content en abondance. Voici le joyeux temps des sucres au Canada !

— Le gouvernement français est à faire faire un tableau qui représentera la première messe dite, sur l'île de Montréal, afin de l'offrir à Mgr Bruchési, pour sa cathédrale.

— Le cadavre d'un homme mesurant cinq pieds et sept pouces, a été découvert enfoui sous la neige, dans un champ, à la côte Saint-Antoine, sur la ferme de M. Toussaint Lajeunesse.

IL Y A 30 ANS

— M. Charles Devlin, est le huitième canadien élu député aux Communes anglaises. Il est député de Galway (Irlande).

— M. le juge Carrier, vient de condamner Bélanger inculpé dans un drame à Saint-Eustache, à subir son procès aux Assises Criminelles de Sainte-Scholastique.

— Décès du frère Robert, professeur de la 1ère classe au Collège Commercial, de Saint-Jérôme.

IL Y A 25 ANS

— L'immigration dans la province de Québec était en 1907 de 40,879, en majeure partie composée d'anglais, d'écoissais et d'Irlandais. Le nombre de français et de belges est infime en comparaison.

— Dans le discours du trône à l'ouverture de la session provinciale on parle de révision du code municipal, de réformes dans l'organisation judiciaire, de la refonte de nos statuts, de nos écoles techniques, hautes-études, écoles normales, d'améliorations des chemins ruraux, d'une loi sur les accidents du travail, etc. On ne chôme pas dans le cabinet Gouin.

— M. Eugène Deschambault, employé de la manufacture Rolland, s'est fait prendre la main gauche entre deux rouleaux d'énormes calendriers en mouvement. Le Dr Henri Prévost a dû faire l'amputation du bras.

— Les trains du Grand Nord et du Canadien Pacifique ont été arrêtés par la tempête à deux milles de notre ville. Les passagers ont dû rester en panne toute une journée et une nuit ou s'en revenir à pied au plus fort de la tempête.

IL Y A 20 ANS

— Grande assemblée libérale à Ste-Scholastique, le 8 mars courant.

— Décès de M. Stanislas Deschambault, à l'âge de 74 ans et huit mois. Sa vie s'est écoulée dans un continuel labeur, citoyen intègre, caractère jovial, sa perte est cruellement sentie par sa famille, et ses nombreux amis.

— Inauguration de la manufacture de la Laurentian Cement Pressed Brick Co. Ltd., fondée par MM. Jacques et Eugène Villeneuve, à Saint-Jérôme.

IL Y A 15 ANS

— La session s'ouvrira le lundi 18 mars à Ottawa.

— La révérende sœur Duhamel, supérieure de la Congrégation des Sœurs Grises de la Croix, a célébré son jubilé à Ottawa.

— Décès du notaire Zéphirin Mayrand, père du rédacteur en chef de La Presse, M. Oswald Mayrand.

IL Y A 10 ANS

— Le gouvernement canadien a prêté à la Grèce \$7,520,473, depuis 1919 et ce pays n'a rien remis encore sur le capital. La même année le Canada a prêté à la Roumanie la somme de \$20,449,104. et le gouvernement n'a encore reçu aucun paiement en capital ou en intérêts sur ce prêt.

— Décès de M. Alexis Galipeau, à l'âge de 70 ans, et de Mme Eugène E. Thier, née B. Dupras à l'âge de 33 ans.

— M. Janvier Corbeil, maire de la paroisse de Saint-Jérôme, a été élu préfet du Comté de Terrebonne.

IL Y A 5 ANS

— L'Institut Canadien d'Ottawa fêta son 75e anniversaire d'existence par un grand banquet au Château Laurier.

— Le Conseil Municipal de Sainte-Agathe a décidé d'abolir la taxe des locataires.

— Un octroi de \$100.00 est accordé à l'Association chorale de Saint-Jérôme.

me, par le conseil municipal, afin d'aider à faire irradier un concert qui sera donné le 10 avril.

— Décès de Mme Vve Alexandre Raymond née Adèle Miron, à l'âge de 63 ans.

— On est à démolir la façade du marché de Saint-Jérôme, pour reconstruire.

## SAINT-JOVITE

— Dimanche dernier le Club des Millionnaires de Saint-Jovite rendait visite au Club de Labelle. Après une dure partie les Millionnaires sortirent vainqueurs par le score de 1 à 0.

La direction du club profite de l'occasion pour lancer un défi aux Clubs suivants, Carling A.A.A., Saint-Faustin, Ivry Nord, Sainte-Agathe, Weir, Brébeuf. Pour informations s'adresser à Albert Robert, Gérant.

### FETES SPORTIVES A ST-JOVITE

Courses de ski locales les 3, 4 et 5 mars 1933.

— Le St. Jovite Ski Club offre pendant trois jours une série d'organisations pour skieurs. Sous la direction personnelle du Capitaine W.-H. Pauly, professeur expert de ski d'Allemagne et connu à travers toute la Suisse pour son record, le programme promet un régal pour les visiteurs. Le gérant populaire du "Manoir Saint-Jovite" met à la disposition des concurrents et des ses amis des clubs de ski de la province son établissement. Il compte sur le concours de tous et surtout sur celui du "Tom" Ski Club de Montréal pour faire connaître aux skieurs le plus bel endroit naturel du Québec.

Voici le programme:  
3 mars: Pour dames et demoiselles, à 3 heures, à la côte Champagne en arrière du Gray Rocks Inn. Deux ou trois prix.

4 mars: Garçons et fillettes au-dessous de 15 ans, 2 heures, course sur une courte distance. Départ du Manoir Saint-Jovite. Récompense accordée. "Cross Country" 3 heures. Pour hommes du club. Départ du Manoir Saint-Jovite. Course de trois milles. Deux prix.

5 mars: Garçons et fillettes de 6 à 8 ans. Course sur une faible distance. Départ du "Manoir Saint-Jovite". Deux récompenses. Sauts pour membres du club, 2 hrs 45. Au village. Deux prix. Course descente, pour membres du club, 3 hrs 30. Deux prix. Le succès est assuré quand on suit que MM. Wheeler, propriétaire du Gray Rocks Inn, le docteur Normandeau, M. Marchand, gérant de la banque de Montréal, le colonel Winans font partie du comité des fêtes de Saint-Jovite.



Donné gratis avec le THE ou CAFE MIKADO

Chaque paquet de 1 lb. contient un des articles suivants en semi-porcelaine:  
1 tasse et une soucoupe, 1 assiette à soupe, 1 assiette à déjeuner, 8 pouces.  
Mellieur que tout autre thé ou café du même prix.  
GLOBE TEA CO.

## Economique—délicieux— rafraîchissant

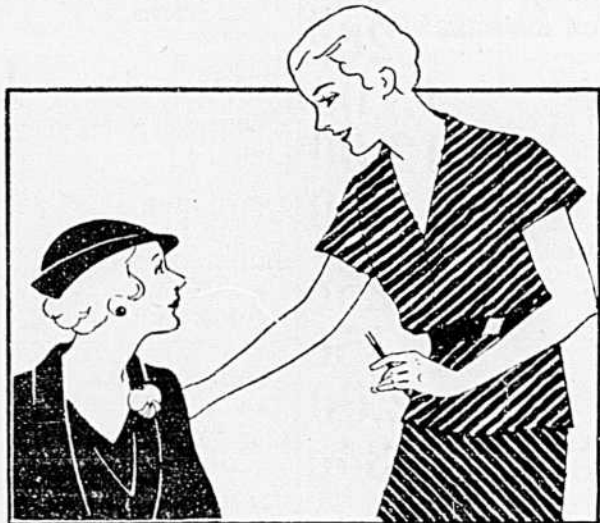
# THÉ VERT "SALADA"

"Frais des plantations" 621P



COURS D'AUTOMOBILISME: — Un cours complet de mécanique et d'électricité d'automobile, préparant aux examens de mécaniciens en véhicules-moteurs. Moteurs de tous genres. L'Ecole Technique de Montréal est la seule autorisée à faire passer ces examens. Nos diplômés sont recherchés par tous les bons garages. Pas de promesses irréalisables, mais des faits. Venez ou écrivez. Le prochain cours commencera le 3 mars.

## Permettez-moi de vous exposer ma méthode préférée d'économiser.



"FRED me dit un jour que nous devons trouver des moyens d'économiser, mais il ne parut pas enthousiaste quand je lui suggérai que nous pouvions faire notre lavage à la maison. Il me déclara tout de suite que nous n'avions pas les moyens d'acheter la machine à laver qui nous était indispensable pour cela. Sur ce je pris un crayon et fis quelques calculs. Je constatai que le montant économisé chaque mois en faisant le lavage à la maison serait plus que suffisant pour effectuer les paiements mensuels faciles sur une laveuse électrique.

"Fred m'a fourni l'argent nécessaire pour financer l'achat de la machine et j'ai découvert que j'épargne encore plus que je ne m'y attendais. Ma nouvelle laveuse me permet d'avoir du linge plus propre et qui me DURE PLUS LONGTEMPS; elle lave chaque pièce séparément, sans l'emmêler ou l'enchevêtrer. C'est là une ECONOMIE ADDITIONNELLE qui mérite d'être prise en considération, surtout dans les familles où il y a des enfants.

Venez voir notre assortiment de LAVEUSES ELECTRIQUES



GATINEAU POWER COMPANY

## A la cuisinière (éru)dite OXO

Avis intéressant aux ménagères — Nous renouvelons, pour une période de temps limité, l'offre d'une cuiller de cuisine de 13" en aluminium, de fabrication britannique, en échange de 30 Enveloppes Rouges de Cubes Oxo.



Pour saluer la compagnie, Faire à la santé des amis, Faire jaillir la bonne humeur, Y a rien comme le Gin de Kuyper!

\$1.05

la bouteille de 10 onces  
Taxe incluse  
Bouteille de 40 onces \$3.50  
Taxe incluse  
Bouteille de 26 onces \$2.45  
Taxe incluse

CETTE RÉELLE SAUVEUR DE HOLLANDE

# GIN de KUYPER

## GATEAU à CAFE au LEVAIN ROYAL

...un vrai régal!



Ayez toujours sous la main une provision de Gâteaux de Levain Royal pour les mets que vous préparez à la maison. Enveloppés hermétiquement de papier ciré, ils se gardent frais durant des mois. Ces fameux gâteaux de levain sont réputés depuis plus de 50 ans. Demandez aussi une copie gratuite du LIVRE DE CUISINE DU LEVAIN ROYAL contenant 23 recettes éprouvées pour délicieux pains et gâteaux. Adressez: Standard Brands Limited, Fraser Ave. & Liberty St., Toronto, Ont.

GÂTEAU À CAFÉ également populaire pour thé, lunch ou supper

Défaites en crème 1/2 t. beurre et 1/2 t. sucre; ajoutez 1 œuf bien battu et 1/2 t. lait. Ajoutez ce mélange, avec environ 2 t. farine et 1 c. à thé de sel, à 1 t. pâteau Levain Royal et faites-en une pâte molle. Pétrissez légèrement et placez dans un bol graissé. Couvrez et laissez au chaud jusqu'à ce que la pâte ait levé au double du volume (environ 1 1/2 heure). Formez comme un pain à café ordinaire. Laissez lever au double du volume. Badigeonnez la surface de beurre fondu et parsemez de noix ou cannelle. Cuisez à 400° F. durant 25 minutes.

Achetez les produits fabriqués au Canada.

La cause de Desnoyers vs Laflamme et al.

Suite de la 2ème page

sage dans la cour. A ce sujet M. Laflamme aurait dit: "Laissez-là le magasin, si tu veux pas comprendre le bon sens".

Mlle Laflamme dit qu'en prenant connaissance des notes du testament elle constata que tous les neveux et nièces étaient mentionnés, sauf Alfred (M. Desnoyers). Elle en fit la remarque à son oncle qui lui répondit: "J'ai toujours dit qu'il n'aurait pas une cent de moi, celui-là. Il en a reçu assez".

Dans le cours de ses conversations avec son oncle concernant son testament, le témoin dit qu'il ne fut pas particulièrement question de M. Desnoyers, car M. Laflamme lui avait déjà dit qu'il précéderait pour ce testament-ci de la même manière que pour le précédent, sauf qu'il biferaient les noms des commis partis et celui d'Albert Beaudry comme exécuteur testamentaire. Mais elle ajoute que, lors de la rédaction des notes de ce testament, M. Laflamme lui a dit en mentionnant le nom de Desnoyers: "Ce-lui-là, l'agence de la bière, c'est son négoce; il est d'ailleurs, de cette façon, beaucoup plus élevé que celui des autres. Il en a assez".

"Après le départ des délégués de l'hospice-hôpital", dit Mlle Laflamme, "mon oncle me dit: puisque je vais ajouter un codicille, je vais rayer le nom de Desnoyers en même temps. Il peut se faire une croix sur le bec, celui-là".

Le témoin dit que M. Laflamme ne pouvait pas signer après son accident à son bras droit, soit à partir du 7 janvier 1930 jusqu'aux premiers jours du mois d'avril 1930. A cause de cette incapacité il avait donné une procuration à chacune des banques au nom de sa nièce, le témoin. Il a retiré cette procuration quand il a pu signer lui-même.

Q. — Cette liste de legs particuliers que vous avez montrée à M. Albert Beaudry, le matin du 4 août 1930, qu'est-ce qui l'avait écrit ? R. — Ça n'était pas le 4 août, c'était plutôt vers la fin de juin, je crois. Elle avait été préparée par mon oncle lui-même, mais il m'avait demandé de la transcrire pour le notaire, car les chiffres étaient gros et l'écriture mauvaise.

Q. — Etait-ce avant de l'envoyer chez le notaire ? R. — Oui. Mon oncle l'envoya vers la fin de juin, par Chs.-Ed. Labelle, au notaire.

Mlle Laflamme, dit que M. Alb. Beaudry a quitté le bureau de son oncle, le 31 octobre 1930, après une absence non-motivée, qui avait déplu à M. Laflamme.

Vers le milieu de novembre 1930, M. Laflamme lui dit: "Albert Beaudry est mon exécuteur testamentaire, mais je crains que, s'il répète ses absences prolongées, l'administration de mes affaires n'en souffre. Je vais changer ça".

Le père de Mlle Laflamme est décédé le 4 mars 1931. Il demeurait dans la maison voisine de celle de son oncle Chs.-Elie, chez qui elle habitait depuis 1925. Il fut transporté quinze jours avant sa mort, chez M. Chs.-Elie. Epuisée de fatigues, Mlle Laflamme a dû se faire aider, la nuit, par Chs.-Edouard Labelle, durant une ou deux semaines. Le Dr G. Latour, était le médecin de famille durant les années 1930 et 1931.

Le témoin déclare avoir entendu les témoignages de MM. Beaudry et Richer et affirme que, d'avril 1930 à janvier 1931, M. Laflamme avait une maladie chronique, de l'urémie, a-t-on dit, surtout quand il faisait de la suralimentation. Il devenait alors courroucé, irascible, et avait des absences de mémoire. Puis, avec des soins et un régime alimentaire, il revenait à son état normal.

Q. — Les absences de mémoire se produisaient-elles souvent ? R. — Je ne peux préciser. Q. — Lorsque vous êtes allée avec votre oncle chez le notaire Léonard, en juin 1930 et lors de la 2ème visite, dans quel état était-il ? R. — Il était bien. Je ne sortais pas avec lui quand il était mal.

Q. — Au mois de novembre 1930, quand votre oncle rédigea les notes du testament, dans quel état était-il ? R. — Bien. Q. — Quand il transigea avec Richer ? R. — Bien. Q. — Quand il passa le contrat avec Richer ? R. — Bien. Q. — Quand il a fait son testament devant le notaire Léonard ? R. — Bien. Q. — Le 15 janvier quand il signa le codicille ? R. — Bien. C'est évident d'ailleurs, car il n'aurait pu rédiger un acte comme celui-là s'il n'avait pas été normal.

Q. — Vous avez entendu le témoignage du Dr B. Rochon qui a dit que M. Laflamme ne l'a pas reconnu ? R. — Je crois qu'il a confondu l'année 1930 avec 1931. Il n'a payé loyer à la maison privée qu'à partir de janvier 1931.

Q. — Vous avez entendu le témoignage du Dr Bélanger qui a dit que M. Laflamme a souffert de paralysie faciale ? R. — Je ne le crois pas, car je n'ai jamais constaté d'immobilisation. A ce moment-là, mon oncle s'était fait extraire neuf dents et il a eu une enflure pendant quelques jours.

Q. — Quelles étaient les habitudes de M. Laflamme quand il venait des voyageurs de commerce ? R. — Quelquefois il ne les recevait pas ou les renvoyait à M. Richer en

disant: "On les jette à la porte et ils passent par la fenêtre". Q. — M. Laflamme engageait-il de longues conversations ? R. — Il n'était pas loquace. Il était plutôt taciturne. Mon oncle avait adopté le même principe que M. Tancrède Bienvenue, disait-il: "Laissez son cœur à la maison et garde la tête pour les affaires".

Me Lachapelle procède à la transcription du témoin. Les réponses de Mlle Laflamme peuvent se résumer brièvement à ce qui suit: Elle habitait chez son oncle depuis le 10 octobre 1925 et recevait un salaire de \$20.00 par mois plus un bonus de 2% sur la bière. En 1929 M. Laflamme lui a parlé de testament, mais elle n'en a rien vu. Avant de faire son testament son oncle a visité chacun de ses neveux et nièces afin de connaître leur mode de vivre, leur état de fortune. Le témoin l'accompagnait dans ses visites et voyages.

Q. — Quand est-ce qu'a commencé l'attaque d'urémie ? R. — Je l'ignore. Je ne connais pas la médecine. Quand j'ai fait venir le Dr Latour il a mentionné l'urémie.

Q. — A-t-il eu des crises en 1930 ? R. — Oui, quelquefois. Il devint plus mal en 1931.

Q. — En 1930 combien de crises a-t-il eues et combien de temps durèrent-elles ? R. — Je ne sais pas le nombre. Elles duraient une journée ou deux.

Q. — Au bureau n'a-t-il pas à votre connaissance manifesté de la colère ? R. — Ça se peut. Mais il en a fait en différents temps.

Q. — Il ne divaguait pas un peu ? R. — Pas à ma connaissance. Quand il ne reconnaissait pas les personnes, je crois que c'était parce qu'il avait la vue faible et qu'il était un peu sourd.

Q. — Vous avez transcrit les notes du testament, est-ce que se sont celles-là qui furent envoyées au notaire ? R. — Oui. Q. — Avez-vous fait des modifications après les avoir montrées à Alb. Beaudry ? R. — Non. Q. — Jurez-vous que ce n'est pas vous qui avez rédigé ces notes ? R. — Je le jure devant Dieu et les hommes.

Q. — N'avez-vous pas tenu la main de votre oncle ? R. — Non. Q. — Avez-vous excité votre oncle contre M. Desnoyers ? R. — Non. J'ai toujours essayé de faire régner la paix entre eux.

Q. — Vous jurez qu'en aucune circonstance vous n'avez incité votre oncle à déshériter Desnoyers ? R. — Je le jure.

Le témoin affirme encore que lors de la visite de M. Mireault, en novembre, pour suggérer à M. Laflamme d'abandonner l'agence de la bière Molson, celui-ci s'y est refusé positivement.

Mlle Laflamme reconnaît que M. Tétrault est resté locataire de son oncle encore quelques années après son mariage et qu'il a toujours payé fidèlement son loyer.

Quand M. Desnoyers a quitté l'emploi de son oncle en 1926, celui-ci prépara une lettre de recommandation favorable à M. Desnoyers. Cette lettre est produite par la demande après que le témoin eut admis l'authenticité du document.

Après être devenu l'agent de la brasserie Molson, Desnoyers a traité avec le témoin au sujet de l'achat de la bière et de l'outillage que possédait M. Laflamme. Il est venu chez M. Laflamme à cette fin.

Questionné par Me Barrette le témoin dit qu'avant de donner à M. Desnoyers la lettre de recommandation produite, M. Laflamme en avait rédigé une autre qui était moins avantageuse, mais qu'il l'a changée à la suggestion de M. Elisée Laflamme. Quant aux sentiments de M. Laflamme à l'égard de M. Tétrault, elle est au courant que des rumeurs avaient irrité son oncle. Le témoin ne peut cependant préciser en quelles circonstances ou par qui ces rumeurs furent faits. Elle ne se souvient que d'un cas qu'elle signale à la cour.

LE DOCTEUR G. LATOUR

Me Barrette procède ensuite à l'interrogatoire. Le témoignage du Dr Latour se résume principalement aux déclarations qui suivent.

M. Laflamme était mon client. J'ai été appelé chez lui, le 6 janvier 1930, et j'ai constaté qu'il s'était fracturé un bras. Je l'ai transporté à l'Unité Sanitaire où le Dr Lapointe a fait une fluoroscopie. Je lui ai mis une gouttière et j'ai fait un plâtre.

M. Laflamme était plutôt débile. Il souffrait d'une atrophie de la jambe droite; l'articulation du genou était ankylosée; les muscles des deux bras étaient ankylosés et atrophiés. Ces infirmités lui rendaient toute une série de mouvements pénibles et difficiles.

"A la suite de la fracture de son bras, je l'ai traité à domicile où il avait l'assistance requise. Il fut confiné chez lui jusqu'à la fin de mars ou vers le commencement d'avril.

Dans le mois d'avril, j'ai continué de visiter M. Laflamme à titre d'ami. Comme il avait fait une vie sédentaire depuis deux mois, il semblait avoir subi un choc nerveux par traumatisme. Lui qui avait la passion des affaires, il était devenu déprimé. Je lui ai alors donné un tonique. Il souffrait aussi de troubles digestifs. J'ai attribué sa dépression et ses troubles à son accident. Je n'ai, à cette époque, constaté aucune autre anomalie. J'indiquai un régime alimentaire: légumes, abstention de viande et beaucoup d'eau.

Dans la suite, M. Laflamme fit de l'auto-intoxication d'origine digestive. L'intestin était paresseux, le foie fonctionnait mal. Cette auto-intoxication n'était cependant pas permanente. Il était convenu que Mlle Laflamme lui ferait suivre le régime recommandé.

Je ne fus appelé professionnellement qu'au cours de janvier 1931 pour des troubles de l'estomac: il avait fait des écarts de régime. Dès qu'il reprit son régime, il redevenait en bonne santé.

Durant l'année 1930, à chaque fois que j'ai rencontré M. Laflamme, je l'ai toujours trouvé mentalement bien. Il lui arrivait d'être sombre, somnolent, mais cet état semblait propre à tout vieillard qui souffre.

Je ne puis pas dire qu'il ne souffrait pas de diminution dans ses capacités mentales, mais il avait son entendement et son jugement. Il n'était pas loquace. A cause de ses infirmités, il avait peu de relations sociales ou mondaines. D'ailleurs il n'aimait qu'à parler d'affaires.

M. Laflamme est mort d'une attaque d'urémie. La première crise eut lieu le 13 juin 1931. Quand j'arrivai auprès de lui, je constatai qu'il souffrait de convulsions. Mlle Laflamme me dit: "C'est la deuxième fois, cette nuit." Il eut cinq convulsions, dans l'espace d'une heure et demie; puis il tomba dans le coma et resta inconscient pendant 48 heures. Sa pression artérielle était élevée. Je pratiquai une saignée et fis un lavage d'estomac. Je lui donnai une injection pour activer le fonctionnement du rein et j'ordonnai une diète sévère: de l'eau.

Au bout de huit jours, M. Laflamme sortait. Il venait en auto à son bureau pour des cathétérismes, car il souffrait de prostatite. Je l'ai suivi et je puis affirmer, qu'au point de vue mental, il était redevenu bien et parlait sensément.

Après sa crise du mois de juin 1931 je causais avec lui sur sa galerie et il me dit: "Les affaires vont tranquillement, mais ça va reprendre, à cause de la petite bordée de neige". Je lui fis remarquer que nous étions en été. Excepté une couple de fois, où j'ai constaté la même chose anormale, il était bien. Il causait même encore comme un homme qui a un jugement considérable.

Transquestionné par Me Coderre, le Dr Latour dit: "De janvier 1930 à avril 1930, j'ai visité M. Laflamme plusieurs fois par semaine et, chaque fois, c'était pour la fracture de son bras. A partir du mois d'avril 1930 à janvier 1931, je ne l'ai vu professionnellement que quatre ou cinq fois. Ces visites étaient toujours pour constater des embarras d'estomac, de la constipation. Avant le 13 juin 1931, je n'ai pas constaté d'état urémique chez mon patient. Je croyais qu'il souffrait de neurasthénie, tout d'abord. Par la suite, j'ai soupçonné qu'une intoxication était la cause qui le rendait triste, affaibli, moins actif."

D'après le Dr Latour, les symptômes de neurasthénie qu'il constatait étaient déterminés par l'insuffisance d'élimination, l'engorgement du foie, l'accumulation de déchets intestinaux. Sa neurasthénie se manifestait par de la somnolence, de la nervosité et parfois de l'agitation.

Le témoin a vu M. Laflamme somnolent. Il ne croit pas cependant que ce soit en 1930, bien qu'il ait rencontré son patient sur la rue ou en auto, assez souvent.

"En 1931, quand il prit l'hiver pour l'été, je n'en ai pas tiré de conclusions fâcheuses, ajoute le témoin, en réponse à une question de Me Coderre; "il m'a paru naturel pour un vieillard de divaguer par moments, quoique, tout de même, j'ai été surpris. Je n'en ai pas conclu qu'il était mentalement affaibli, car bien des fous sont internés qui ne souffrent que d'urémie."

Si, dans le temps, je n'ai pas attaché une grosse importance à cette méprise, je réalise qu'il y a eu sûrement confusion; mais je n'ai jamais eu l'idée qu'il pouvait souffrir d'aliénation mentale.

L'état urémique de mon patient dura du 13 juin 1931 jusqu'à sa mort. Mais l'urémie, chacun a sa façon d'y réagir. Cela dépend des cas et de leur gravité.

Me Barrette déclare la preuve de la défense close.

\*\*\*

Nous résumerons, dans notre prochain numéro, les dépositions qui ont été entendues dans le cours de la contre-preuve et que nous ne pouvons donner, aujourd'hui, faute d'espace.

L'honorable juge Louis Cousineau a fixé au mardi 7 mars l'audition des plaidoyers des savants procureurs au dossier. Une assistance nombreuse a suivi attentivement cette cause depuis le début de l'enquête.

C. P.-L.

ANTALGINE

Les Capsules Antalgine maîtrisent les maux de tête, névralgies, rhumes, la grippe, douleurs périodiques, etc. Facile à prendre — plus soluble que les tablettes. En vente partout 25c

ANTALGINE

ANTALGINE

ANTALGINE

ANTALGINE

ANTALGINE

ANTALGINE

ANTALGINE

ANTALGINE

ANTALGINE

A 92, il monte allègrement les escaliers

Une fille fière de l'activité de son père

"Je considère comme mon devoir", écrit Mme A. J. W., "de vous dire toute ma reconnaissance, pour les merveilleux effets des Sels Kruschen chez mon père. On pourrait appeler cela du "miracle". Il a 92 ans et jouit d'une vigueur étonnante. Il monte et descend les escaliers d'un pas allègre. Ses amis s'étonnent de le voir si alerte, sans jamais une défaillance. Il ne manque pas de leur dire la raison: "ma petite dose quotidienne régulière de Sels Kruschen, tous les matins". Nous recommandons toujours les Sels Kruschen à tous nos amis. Je suis d'opinion que pas une famille ne devrait en manquer." — (Mme) A.J.W.

La plupart des gens vieillissent avant leur temps, parce qu'ils négligent un point essentiel — le nettoyage interne. Tout ou tard, ils commencent à éprouver des douleurs. Alors, aussi, ils commencent à éprouver, tous les jours, les déchets de leur système. Un sang nouveau et sain court dans leurs veines. Et presque immédiatement ils sentent la jeunesse revenir; ils se sentent jeunes, énergiques et heureux. En un mot, ils éprouvent les salutaires effets des Sels Kruschen.

Offre d'essai gratis

Ceci comprend notre bouteille au prix régulier de 75c., ainsi qu'une bouteille d'essai — dose suffisante pour environ une semaine. Ouvrez d'abord la bouteille d'essai, prenez-en. Si, ensuite, vous êtes absolument convaincu que l'efficacité de Kruschen n'est pas telle que nous le prétendons, la bouteille régulière qui reste est aussi bonne que lors de son achat. Rappelez-la. Votre pharmacien est autorisé à vous remettre immédiatement votre 75c. et sans discussion. Vous aurez essayé Kruschen, gratuitement, à nos frais. Rien de plus raisonnable, n'est-ce pas ? Fabriqué par E. Griffiths Hughes Ltd., Manchester, Angleterre (Fondée en 1756). Importateurs: McGillivray Bros. Ltd., Toronto.

SAINT-FAUSTIN

M. et Mme Jean-Marie Jolieoœur (née Elisa Jolieoœur) ont le plaisir de faire part à leurs parents et amis de la naissance d'un fils baptisé Jean-Bernard. Parrain et marraine: M. et Mme Olivier Jolieoœur, grands-parents de l'enfant.

Mlle Jeannine Legault a passé plusieurs jours à Saint-Faustin chez ses grands-parents, M. Olivier Jolieoœur. Elle est retournée chez ses parents, M. Osear Legault, de Saint-Evry Bros. Ltd., Toronto.

SAINT-FAUSTIN

SAINT-FAUSTIN

SAINT-FAUSTIN

SAINT-FAUSTIN

SAINT-FAUSTIN

SAINT-FAUSTIN

SAINT-FAUSTIN

SAINT-FAUSTIN

SAINT-FAUSTIN

SAINT-FAUSTIN

SAINT-FAUSTIN

SAINT-FAUSTIN

SAINT-FAUSTIN

SAINT-FAUSTIN

SAINT-FAUSTIN

SAINT-FAUSTIN

SAINT-FAUSTIN

SAINT-FAUSTIN

SAINT-FAUSTIN

SAINT-FAUSTIN

SAINT-FAUSTIN

plus belles promesses seront les premiers à y manquer, et cela dans un bref délai.

Le hockey est à l'honneur plus que jamais. L'organisateur, M. Gérard Hogue, nous promet de magnifiques joûtes, d'ici la fin de la saison. Une autre partie avec Saint-Jérôme serait à souhaiter. La population y trouve toujours un intérêt considérable.

La partie de cartes organisée par "L'amicale Notre-Dame du Bon-Conseil" a rapporté la jolie somme de \$185.00. Monsieur l'abbé Edmond Labelle a, au prône de dimanche, félicité chaleureusement les organisatrices. Cette somme est destinée aux œuvres paroissiales.

Tout est bien tranquille en notre petite ville par le temps qui court. Les jours gras se sont passés sans bruit. Les temps ne sont plus les mêmes, et comme le chômage sévit d'une façon assez prononcée, la population préfère attendre des temps meilleurs. Le printemps arrive à grands pas, et avec lui beaucoup d'espoir. Il est à croire que des travaux seront entrepris au cours de l'été. Pour le moment, les manufacturiers de pianos ou de meubles emploient bien peu de personnes. Il en est de même de la Zonite. Les filles ont été particulièrement favorisées: les manufacturiers d'hardes faites ainsi que les petits ateliers de confection emploient environ une centaine de personnes.

SAINT-FAUSTIN

SAINT-FAUSTIN

SAINT-FAUSTIN

SAINT-FAUSTIN

SAINT-FAUSTIN

SAINT-FAUSTIN

SAINT-FAUSTIN

SAINT-FAUSTIN

SAINT-FAUSTIN

SAINT-FAUSTIN

SAINT-FAUSTIN

SAINT-FAUSTIN

SAINT-FAUSTIN

SAINT-FAUSTIN

SAINT-FAUSTIN

SAINT-FAUSTIN

SAINT-FAUSTIN

SAINT-FAUSTIN

SAINT-FAUSTIN

SAINT-FAUSTIN

SAINT-FAUSTIN

SAINT-FAUSTIN

SAINT-FAUSTIN

SAINT-FAUSTIN

SAINT-FAUSTIN

SAINT-FAUSTIN

même rester au champ d'honneur. Le "National" (qui est d'une réelle valeur) sut mettre à profit tous ces avantages, et sortit vainqueur par un score de 8 à 6.

Comme c'est la dernière joûte de la saison, nous tenons à féliciter chaleureusement notre club pour sa valeur et sa tenue. Durant huit fois seulement, dans toute la saison nos défenseurs locaux ont dû purger une légère sentence et n'ont subi que deux défaites. Nous leur souhaitons bon repos et joyeux retour pour l'hiver prochain.

SAINT-HIPPOLYTE

SAINT-HIPPOLYTE

SAINT-HIPPOLYTE

SAINT-HIPPOLYTE

SAINT-HIPPOLYTE

SAINT-HIPPOLYTE

SAINT-HIPPOLYTE

SAINT-HIPPOLYTE

SAINT-HIPPOLYTE

SAINT-HIPPOLYTE

SAINT-HIPPOLYTE

SAINT-HIPPOLYTE

SAINT-HIPPOLYTE

SAINT-HIPPOLYTE

SAINT-HIPPOLYTE

SAINT-HIPPOLYTE

SAINT-HIPPOLYTE

SAINT-HIPPOLYTE

SAINT-HIPPOLYTE

SAINT-HIPPOLYTE

SAINT-HIPPOLYTE

SAINT-HIPPOLYTE

SAINT-HIPPOLYTE

SAINT-HIPPOLYTE

SAINT-HIPPOLYTE

SAINT-HIPPOLYTE

SAINT-HIPPOLYTE

SAINT-HIPPOLYTE

WEIR

Le 17 février dernier, le club de hockey de Weir a rendu visite aux Tigers d'Arundel, et a été victorieux par 6 à 4, malgré les tactiques peu recommandables du club d'Arundel. Bien que les Tigers soient à la tête de la ligue des trois clubs Laurentiens: nous prétendons que le véritable champion de la ligue est celui de Weir.

Le 13 février, une rencontre mémorable a eu lieu entre les Wild-Cats, d'Arundel, et les Rough-Riders, de Weir. Ces derniers eurent les honneurs de la partie. Score 8 à 0. Les spectateurs se sont franchement amusés, et sont impatients d'assister à la prochaine joûte entre ces deux clubs.

MM. Robert Munich, Dansbar Arms et plusieurs amis de Montréal ont passé la journée du dimanche à Weir.

M. Albert Thinel, représentant de L'Avenir du Nord, était de passage à Weir dernièrement.

MM. Leslie MacAdam, Albert Turmel, Lionel Kerr, Lyall Larose, Robert Crawford, de Weir, étaient à Saint-Jovite, dimanche dernier.

HUILLE A CHAUFFAGE GARAGE GRANGER 261, St-Georges Tél. 513 St-Jérôme

DIANA TEA ROOM Edifice LEONARD AU-DESSUS DE "L'AVENIR DU NORD" REPAS A TOUTE HEURE Service spécial — Home made Candies Léo Goyet, Prop.

PHARMACIE OSCAR LANDRY Graines de semence Betteraves rondes rouges Détroit 4 onces, 25c. la livre, 65c. Betteraves à vaches rouges Mammoth 4 onces, 15c. la livre, 45c. Carottes, Nantaises ou Chantenay, 4 onces, 35c. la livre, \$1.10 Oignons rouges Wethersfield, 4 onces, 60c. la livre, \$1.75 POUDDRE SYMPHONIE ARMAND Valeur de \$1.00 Gratis avec l'achat de \$1. de Produits Armand Pharmacie Oscar Landry La mieux assortie du district Tél. 490 Voisin du Marché Tél. 461 341, rue Saint-Georges, Saint-Jérôme

NOTRE SERVICE DE PATRONS

Nous croyons être agréables à nos lectrices en mettant à leur disposition notre service de patrons à broder que nous inaugurons aujourd'hui. Sur réception du montant en mandat-poste, plus Gets pour les frais de poste, nous enverrons les modèles ci-dessous:



No. 2449 Amusant sac à ling. Maison brun clair, pancarte brun foncé avec lettres jaune or. Pavé et plancher gris, chinois bleu, chinoise mauve et rose, fleurs mauves et roses, feuillage vert. Coton de couleur pour la broderie 20c. Patron à tracer 25c., perfore 50c., au fer chaud 35c. Etampé sur bon coton jaune 50c. Sur superbe broadcloth sable, rose ou jaune 7c., sur superbe toile crème \$1.35. Catalogue de broderie 20c. Album de layette 15c. Abonnez-vous à notre revue mensuelle de broderie et musique 12c. seulement l'abonnement par an.

SI vous avez un Logement à louer une PETITE ANNONCE dans "L'Avenir du Nord" vous fera de suite trouver un locataire. L'AVENIR DU NORD On trouvera à notre imprimerie toutes les PANCARTES pour afficher sur les locaux à louer, ainsi que des FORMULES de BAIL, etc.

NOUVELLES DE SAINT-JEROME

MARATHON

Le comité des sports de la Chambre de commerce est très heureux d'annoncer que le marathon aura lieu encore cette année. L'intérêt apporté l'an dernier à cet événement sportif, et l'encouragement des marchands en feront sans aucun doute un nouveau succès.

FEUVE DAME VEUVE

Le lundi 27 février, en l'église paroissiale de Saint-Jérôme, au milieu d'un concours considérable de parents et d'amis, avaient lieu les funérailles de Dame Veuve Joseph Thérien, née Olivine Valiquette, décédée à l'âge de 82 ans et 9 mois.

La levée du corps fut faite par M. l'abbé Adrien Robillard, desservant de la paroisse en l'absence de M. le Curé Geoffroy. Le service fut chanté par M. l'abbé Paul Labelle, assisté de MM. les abbés Donat Lussier, amonier à Sainte-Adèle, et René Desjardins, vicar, qui officiaient comme diacre et sous-diacre.

La chorale, sous la direction de M. Richer, exécuta la messe de Perrault. M. Chs.-Ed. Marchand accompagnait à l'orgue.

Nous avons remarqué, dans le chœur, MM. les abbés H. Lecompte, supérieur du Séminaire de Sainte-Thérèse, A. Gibeault, curé de Sainte-Adèle, E. Charbonneau, curé de Saint-Augustin, D. Bourassa et R. Lanthier, du séminaire de Sainte-Thérèse, A. Kobillard, desservant, P. Beaudoin, et Geo. Jodoin, vicaires, R. Broutlet.

Survivent à la défunte six enfants: l'abbé Eugène, curé de Val-Morin, Daniel, de Montréal, Thomas, de St-Jérôme, Philippe, de Montréal, Dame Vve Alex. Villeneuve (Thérèse), de Montréal, et Cécile, de Saint-Jérôme; des neveux et nièces: Soeurs Dumoulin et Soeur Valiquette (congrégation des Soeurs Grises), Alexandre et Rodrigue Dumoulin, Gérard Gravel, de Saint-Lambert, Major Thomas Crevier, Arthur et Théophile Valiquette, de Montréal, Mme Durocher, Mlle Blanche Gravel de Saint-Lambert, Mmes Danaus et Henri Gagnon, Mlle Françoise Bissonnette, M. et Mme Louis Bissonnette, de Montréal;

Des petits-enfants: Soeur François-Xavier C.S.C. (Hélène), Marguerite et Thérèse Thérien, Jean, Eugène, Albert, Olivier et Jacques Thérien, de Montréal, Soeur Marie-Annie C.S.C. (Madeleine), Anita, Françoise, Marthe, Donatienne et Aline Villeneuve, toutes de Montréal, Paul, Gabriel, Roger, André, François Villeneuve, de Montréal, Léo Thérien, de Montréal, Mme Paul Chaloux, Lucile et Jean Thérien, de Saint-Jérôme, Bernard, Emilien, Georges, Marcel Thérien, de Saint-Jérôme, Dame Arthur Lamontagne (Anita) et Dame Onésiphore Payant (Thérèse), Florence et Carmelle Thérien, de Montréal;

Ses belles-filles: Dame Vve Charles Thérien, Saint-Jérôme, Dame Daniel Thérien, Montréal, Dame Thomas Thérien, Saint-Jérôme, Dame Philippe Thérien, Montréal.

A la famille en deuil L'Avenir du Nord exprime ses sincères condoléances.

Mlle Adrienne Quevillon est retournée à Sainte-Lucie, après avoir passé quelques jours chez son frère, M. René Quevillon, et quelques amis.

CONVENTION ANNUELLE DE L'IMPERIAL OIL LTD, A L'HOTEL LAPOINTE

La compagnie Imperial Oil Ltd a eu sa convention annuelle mardi à l'hôtel Lapointe. MM. L.-D. Robitaille et N.-H. Beaudry conjointement assistant-général des ventes pour la province de Québec, présidaient la convention secondés par M. J.-A. Dupras, représentant général du district Nord. Des questions de la plus haute importance ont été discutées. Etaient présents: MM. Ale. Pelletier, représentant du district de Mont-Laurier, Geo. Pélet, L'Annonciation et Labelle, Aur. Pelletier, Saint-Jovite et Huberleau, El. Breaud, Sainte-Agathe et Mont-Rolland, H. Francoeur, Saint-Jérôme, Char. Limoges, Sainte-Thérèse et Saint-Eustache, G. Patenaude, Saint-Lin, Stuart Macadam, Lachute et Sainte-Scholastique.

QUILLES

Vendredi, le 3 mars à 7 1/2 hres du soir, il y aura une partie de petites quilles à la salle Saint-Vincent entre les Banques et le Restaurant Paquette. Toute la population de Saint-Jérôme, est cordialement invitée à venir encourager par leurs applaudissements nos futurs champions. La lutte sera très serrée, car tous les joueurs seront du même calibre. Donc à ce soir.

Tél. Bureau 245 Rés. 173
Camille L. de Martigny
AVOCAT — BARRISTER
319, Rue LABELLE
SAINT-JEROME, P. Qué.

HOCKEY

Les Hommes d'Affaires vs les Professionnels
— Les Hommes d'affaires et les Professionnels, joueurs de hockey amateurs qui n'ont pas patiné depuis cinq ans, se livreront une lutte acharnée pour remporter les honneurs de la victoire lors de la joute de gourd qui aura lieu mercredi soir prochain au Collège, à 8 1/2 hres.

HOCKEY AU COLLEGE

— La température nous favorisant, nous avons pu, une fois de plus intéresser la nombreuse population sportive de Saint-Jérôme. Le Jos. Choquette composé du Canadien Senior, du Saint-François, des Banques, etc., venait nous rendre visite.

Ayant à lutter contre des joueurs entraînés et expérimentés, le Collège a dû se surveiller et même se surpasser pour vaincre. Après le jeu brillant des deux clubs la victoire resta au "Collège" par un pointage de 2 à 1. Ce fut Rosaire Alarie par deux lancers qui donna la victoire à son club. Tous les joueurs méritent des félicitations car ils ont triomphé sur des joueurs qui ne sont pas novices dans le métier.

D'après l'opinion de l'assistance cette partie a été la plus brillante de la saison. Cela ne concorde pas avec le dire d'un bon Monsieur, répondant à celui qui lui tendait poliment le chapeau: "La partie n'en vaut pas la peine". Je suppose que c'est pour dompter sa curiosité que ce bon Monsieur vient à tous les dimanches pleurer sur les victoires du "Collège". Rien de déterminé pour dimanche. Si la température est favorable il y aura partie. Avec quel club ?

Samedi prochain, le 4, le "Collège" sera représenté au grand festival du Mont-Saint-Louis à l'Aréna Mont-Royal. M. Charles Bertie, champion de la course du mille, l'an dernier, prendra part à la course amateur de 2 milles (24 tours) MM. R. Raymond et J.-P. Lafontaine courront dans le mille (12 tours).

A tous trois nous souhaitons bon succès.

— A partir du 9 mars, toutes les recettes des parties de quilles jouées le jeudi soir, au "Bowling Alley" seront versées à la Saint-Vincent de Paul.

Nous signalons avec plaisir le geste de M. J. Saint-Vincent, nous le félicitons de sa générosité et le remercions au nom des pauvres.

COLONNE PAROISSIALE

NAISSANCES

14 fév.: M. Marthe-Lucienne-Georgette, enfant de Alphonse Desjardins et de Ernestine David.
14 fév.: J.-Réjean-Ghislain, enfant de Euclide Blondin et de Emilia Gingras.
14 fév.: J.-Yvon-Courad, enfant de Zénon Dagenais et de Marie-Anne Lévesque.

15 fév.: J.-Lucien-Marc, enfant de Lucien Charette et de Marie-Anna Giroux.
16 fév.: M.-Marguerite-Irène, enfant de Jean-Henri Labelle et de Maximilienne Gohier.
20 fév.: M.-Cécile-Fleurte, enfant de René Lemay et M.-Cécile Lauson.
23 fév.: M.-Simonne-Gabrielle-Pierrette, enfant de Isidore Guay et Alphonse Lajeunesse.
23 fév.: M.-Cécile-Jeanne, enfant de Achille Juteau et Rosina Paiement.

MARIAGES

25 fév.: Maurice Laperle et Marie Mesnard.
28 fév.: Ernest Leblanc et Marie-Anne Bélanger.

DECES

16 fév.: Marie-Maurice, 3 mois, enfant de Ovide Maurice.
17 fév.: J.-Yvon Dagenais, 3 jours, enfant de Zénon Dagenais.
21 fév.: Dame Anthime Charbonneau, née Elisabeth Béthiste, 90 ans.
21 fév.: Dame Vve Léonidas Lauzon, née Bernadette Monette, 46 ans, inhumée ici le 24 février.
25 fév.: Dame Vve Joseph Thérien (née Olivine Valiquette) 82 ans, 9 mois.
26 fév.: Proeuze Paquette, 51 ans, 11 mois.

Résultat des parties de la Ligue des Petites Quilles

Table with 3 columns: Club Name, Score 1, Score 2. Includes CLUB DES TAXIS, CLUB ROCHON RADIO, CLUB LIQUEUR REX, CLUB DESORMEAUX COCA-COLA.

Liquor Rex gagne 3 parties

ASSURANCES GENERALES

Feu, Vie, Automobiles, Accidents, Maladie, &c.
21 ANS D'EXPERIENCE
Service de tout premier ordre
Nos prix sont excessivement bas et vos réclamations toujours payées promptement.
J. T. CLEMENT
Gérant de District
Courtier en Assurances | Insurance Broker
178, ave Parent (Tél. 171) Saint-Jérôme

CLAUDE PREVOST
AVOCAT
112 Rue SAINT-JACQUES OUEST
MONTREAL

DR CHARLES MATHIEU
Spécialiste des maladies des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge.
Médicin de l'Hôtel-Dieu de Montréal.
Consultations: Mercredi de 7 à 9 heures p.m. et Samedi de 12 à 5 heures p.m.
Bureau 320, St-Georges Tél. 495 St-Jérôme

THEATRE REX
Vendredi et samedi: Johnny Weissmuller, Neil Hamilton dans "Tarzan the Ape Man", Comédie, News, Cartoon.
Dimanche et lundi: Henry Garat, Lillian Harvey dans "La Fille et Le Garçon", Actualités, Comédie.
Mardi, mercredi et jeudi: Zasu Pitts, Lucien Littlefield dans "Strangers of the Evening", Comédie, News, Cartoon.

DR JULES PREVOST
DE L'HOPITAL NOTRE-DAME ET DE L'INSTITUT BRUCHESI
3720, ST-DENIS MONTREAL
Téléphone: HArbour 8867

Incendie considérable à Saint-Hippolyte

L'EGLISE, LE PRESBYTÈRE ET LA SALLE MUNICIPALE RASES PAR LES FLAMMES
rent rétablies vers midi et nous avons pu avoir une conversation avec le curé Barbeau qui nous a fait le récit suivant du désastre:

Grâce aux efforts de la population du village et des citoyens de la campagne, la marche des flammes fut arrêtée après que le feu eut détruit la salle. A 9 heures 30, l'incendie était complètement maîtrisé, mais le presbytère, l'église et la salle paroissiale avaient été réduits en cendres.

M. le curé Barbeau dit que si la paroisse avait eu des appareils pour combattre l'incendie, et que même si on avait eu simplement plus d'extincteurs chimiques on aurait pu éteindre l'incendie au presbytère même. Malheureusement ceux envoyés de Saint-Jérôme sont arrivés trop tard. Il ignore la cause exacte de cet incendie qui s'est déclaré entre deux planchers près de la cheminée du presbytère. Presbytère et église étaient en bois et avaient été construits, il y a 50 ans. Les flammes y ont donc trouvé un aliment facile. La salle paroissiale était aussi en bois.

Avec le concours des paroissiens, M. le curé Barbeau a sauvé non seulement les Saintes-Espèces, mais tout ce qui ne tenait pas à fer et à clou dans l'église, les autels, les stations du chemin de la croix, etc., et dans la salle paroissiale, les chaises. Il dit que les pertes s'élèvent à plus de \$35,000, et les assurances à \$27,500 exactement. Il termina en déclarant qu'il doit se mettre à chercher un logement et un endroit pour y célébrer l'office divin. Il remercie les citoyens des paroisses voisines qui sont venus à son aide ainsi que le chef des pompiers de Saint-Jérôme.

M. le Curé Barbeau si profondément épuisé et aux citoyens de Saint-Hippolyte, que ce désastre affecte péniblement, L'Avenir du Nord exprime sa plus entière sympathie.

RECIPROCITE

Les Etats-Unis sont un débouché naturel pour nos produits. La géographie et l'économie s'accordent avec le bon sens pour nous le faire réaliser. C'est pourquoi on s'étonnera toujours que la majorité du pays, en 1911, ait paru l'oublier en se prononçant contre la réciprocité de Laurier. De cela nous souffrons encore. Ce fut, en ce qui nous concerne, l'une des causes lointaines de la crise actuelle. L'erreur nous a coûté plusieurs milliards, sans parler d'avantages inestimables que nous sacrifions alors qu'ils étaient à notre portée. Ce fut, à proprement parler, un suicide économique sans parallèle. Voilà ce que personne ne conteste plus, pas même les conservateurs effrayés de leur terrible responsabilité. Ne vit-on pas leur chef, monsieur

RODRIGUE BELANGER
ASSURANCES GENERALES
Feu, Vie, Accidents et Maladie, Automobile, Plate Glass
Représentant Yorkshire
Téléphone 60-J
169, ST-GEORGES ST-JEROME

Bennett, parler de réciprocité l'autre jour, en chambre, d'une voix apaisée et sur un ton inépuisé? Naguère le mot brûlait la bouche de tous nos sauveurs d'Empire. Ils se gargarisaient alors avec l'effervescence mais dangereuse formule: "No truck and trade with the Yankees". Mais aujourd'hui monsieur Bennett et les autres parlent autrement. C'est qu'ils n'ont plus à braver l'opinion raisonnée du pays. Surtout quand il s'avère que le retour à un semblant de prospérité ne peut s'effectuer sans un échange plus actif entre nous et les Etats-Unis. La première condition est un régime de réciprocité entre les deux pays, ou quelque chose d'équivalent. En d'autres termes, il faut que prévale la politique libérale, en matière de tarif.

L'occasion est bonne de le suggérer officiellement, à la veille de l'avènement du président Roosevelt qui se proclame lui-même un libéral. Tel est le but de la motion présentée à la Chambre des Communes par monsieur Duff, député de Antigonish-Guysboro. Le texte en est explicite et traduit si bien la politique libérale que le parti lui conféra le seau officiel, à un récent caucus. La motion Duff invite le gouvernement canadien à entamer de nouvelles négociations avec le gouvernement des Etats-Unis en vue de conclure une convention de commerce réciproque par laquelle les produits naturels du Canada, produits de la mer, de la terre, des mines et de la forêt (le poisson, les bois, le blé, le bétail) entrent en franchise aux Etats-Unis. En retour de quoi certaines marchandises des Etats-Unis seraient, dans l'intérêt des deux pays, admises au Canada sans payer de droits de douane.

D'excellents diseurs furent prononcés à l'appui de cette motion, notamment par certains députés de la province de Québec. Monsieur Brasset, député de Gaspé, parla surtout de l'industrie de la pêche qui périclite. Non seulement nous ne pouvons plus exporter notre poisson, dit-il, mais lorsque nous voulons importer le matériel nécessaire à la pêche, tels que les filets, les engins de marine, etc., nous nous butons à des tarifs trop élevés. Monsieur Fournier, député de Hull, rappelle que nos échanges avec les Etats-Unis représentent la moitié de notre commerce total. La proportion s'élève aux deux-tiers si l'on considère seulement notre commerce extérieur. Et par comparaison avec les pays de l'Empire, nous faisons deux fois plus d'affaires avec les Etats-Unis. Dans ces conditions, il faut un singulier aveuglement pour ne pas se rendre à l'évidence. Monsieur Roberge, député de Mégantic, plaide la cause intéressante du sucre d'érable. En 1929, les droits à l'exportation étaient de deux cents par livre. En 1930, les droits furent portés à quatre cents par livre, et à huit cents par livre en 1932. Rien d'étonnant de constater, après cela, la chute en quantité et en valeur de nos exportations de sucre d'érable aux Etats-Unis. Nous exportions, en 1929, plus de 13 millions de livres de sucre d'érable ayant une valeur de près de deux millions et demi de dollars. La valeur de nos exportations en 1932 dépasse à peine un demi-million de dollars. La même constatation s'applique à nombre d'autres produits de la terre, au beurre, au lait et surtout aux petits rimaux. Nos exportations de bétail s'élevaient à \$35,000,000, en 1920. Elles représentèrent à peine un demi-million l'an dernier. La réciprocité, conclut monsieur Roberge, serait le seul moyen de mettre fin à la crise agricole. Monsieur Dupuis, député de Laprairie-Napierville, fait un plaidoyer non moins convaincant au sujet du lait, de la crème, du beurre, des grains et du foie.

Il n'en faut pas plus pour montrer l'urgence d'une reprise des relations commerciales avec nos voisins sur une base plus avantageuse et profitable. Monsieur Bennett lui-même fit mine de l'admettre en chambre. Mais il s'appliqua tout de même à faire écarteler la motion Duff sous prétexte qu'il fallait attendre l'intronisation du président Roosevelt et la tenue de la Conférence Economique Mondiale. "Pur bluff..." lui dit monsieur Mackenzie King. Si le premier-ministre était sincère, la motion Duff, approuvée par le parlement canadien, lui servirait d'argument dans ses négociations avec les Etats-Unis. Mais la vérité c'est que, par suite des accords de la Conférence Impériale, le gouvernement canadien est fort empêché de conclure aucun traité avantageux avec les Etats-Unis. Il ne peut effectuer aucune modification au tarif sans obtenir, d'abord, le consentement de l'Angleterre. Comme l'a dit monsieur Bennett lui-même, c'est le "tribut" qu'il faut payer. Le gouvernement conservateur nous a remis en tutelle.

S'il est vrai que des ouvertures ont déjà été faites de la part des Etats-Unis, et qu'un émissaire du président Roosevelt est venu à Ottawa, ces jours derniers, c'est rien moins qu'une tragédie de penser que nous avons les mains liées. Nous voulons, certes, augmenter notre commerce avec l'Angleterre. Mais pourquoi pas aussi avec les autres nations? Les libéraux sont pour la préférence. Ils l'invoquent. Mais la préférence à l'égard de l'Angleterre ne devrait pas impliquer l'exclusion des autres clients. Le moyen de les attirer est par un é-

Cartes professionnelles

Dr P.-A. Liboiron
DENTISTE
Tél. 307 Saint-Jérôme

EUCLIDE ROY L.L.L.
Licencié en droit
AVOCAT
Bureau ouvert tous les soirs
439, St-Georges Tél. 466
Saint-Jérôme, Co. Terrebonne

Gaston Gibeault
AVOCAT ET PROCUREUR
de la société légale
Hourassa & Gibeault
STE-AGATHE DES MONTS

Raymond Raymond
Avocat et Procureur
349, LABELLE, ST-JEROME
samedi et dimanche à Sainte-Agathe

J. PAUL VERMETTE
SYNDIC LIQENICIE SOUS LA LOI DE FAILLITE
COMPTABLE PUBLIC
ADMINISTRATION GENERALE
Chambre 1105 — Bâtisse "Aldred"
507 PLACE D'ARMES, MONTREAL
Téléphones: HArbour 0261-0262

LEOPOLD NANTEL
AVOCAT — PROCUREUR
SAINT-JEROME, Co. de Terrebonne.
Bureau ouvert tous les soirs
Avocat conseil:
Hon. W.-B. NANTEL, C.R.

Téléphone 70 CONSULTATIONS
9 heures à 9 heures
Dr Charles Contant
Chirurgien-Dentiste
En haut du Woolworth
299, rue Saint-Georges Saint-Jérôme

ARMAND BRIEN
NOTAIRE
TOUS LES JOURS A
Tél. 13 r 4 Saint-Sauveur des Monts, Qué.

TELEPHONE 275 Résidence:
11, Rue LABELLE
Dr W.-B. Desmarteau, A.V.C.
MEDECIN-VETERINAIRE
Service vétérinaire
dans l'Armée Impériale
211 RUE SAINT-GEORGES
SAINT-JEROME

C. A. LORRAIN & FILS
ASSURANCES GENERALES BUREAU existant à St-Jérôme
depuis 32 ans
Vendeurs autorisés des Autos DODGE Bros.
312, rue St-Georges Tél. 58 St-Jérôme, Qué.

Téléphone 54 42, rue Principale
Dr GUY LEFORT
Chirurgien Dentiste
Travail sans douleur STE-AGATHE DES MONTS

TELEPHONE HArbour 0318
J. ALBERT LEJOUR
COMPTABLE
Syndic de faillite et liquidateur
10, Rue ST-JACQUES EST MONTREAL

PETITES ANNONCES
A VENDRE. — Maison à vendre, sur la rue Desjardins, dépassé la voie ferrée. Bonnes conditions. S'adresser à Edouard Thérien, Saint-Jérôme. 3 f. 24-2

A VENDRE. — Piano automatique, marque Strathmore, vraie occasion. Conditions de paiement faciles. S'adresser à H.-E. Roehon, 317 Saint-Georges, Saint-Jérôme. 3 f. 24-2

A LOUER. — 1 logement, 5 pièces, chauffées à l'eau chaude, chambre de bain eau chaude et froide, plancher bois franc, belle véranda. S'adresser à 221 Labelle ou 30 Avenue Legault. Le logement peut être occupé dès maintenant. 1 f. 3-3

A VENDRE. — Propriété au centre des affaires, à Saint-Jérôme. Vrai bon placement, rapportant 10%. Baux à long terme. Proposition sérieuse. Considérer échange. S'adresser à Lucien Parent, 347, Rue Saint-Georges, Saint-Jérôme. 3 f. 3-3

DEMANDE A LOUER environ 10 arpents de bonne terre pour jardinage, avec maison, poulailler, écurie, situés dans un rayon de 3 milles de St-Jérôme. Pour renseignements écrire à J. Bergeron, 142 Saint-Jean-Baptiste, Pointe-aux-Trembles, P. Qué.

TERRES A VENDRE à Mont-Laurier. Très bonnes conditions. S'adresser à Aldéric Desloges, Mont-Laurier. 2 f. 24-2

A VENDRE. — A vendre à 10 St-Eduard, pièce de cuisine, couchette, commode, set table à diner, coffre en tôle galvanisée, sofa avec matelas, visible en tout temps. 3 f. 17-2

A VENDRE. — Terre à vendre, 236 acres. Cent acres en culture et boulangerie avec bonne clientèle. Pour plus d'informations, s'adresser à Aldéric Coursol, Mont-Laurier, Co. Labelle. 3 f. 17-2

A VENDRE. — A vendre à 10 St-Eduard, pièce de cuisine, couchette, commode, set table à diner, coffre en tôle galvanisée, sofa avec matelas, visible en tout temps. 3 f. 17-2

A VENDRE. — A vendre à 10 St-Eduard, pièce de cuisine, couchette, commode, set table à diner, coffre en tôle galvanisée, sofa avec matelas, visible en tout temps. 3 f. 17-2

A VENDRE. — A vendre à 10 St-Eduard, pièce de cuisine, couchette, commode, set table à diner, coffre en tôle galvanisée, sofa avec matelas, visible en tout temps. 3 f. 17-2

A. COURCELLE
ELECTRICIEN
Ouvrage général. — Spécialité: Réparations de Radios.
30, ST-VINCENT STE-AGATHE